



# Assemblée générale

Soixante et onzième session

**43<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 7 novembre 2016, à 15 heures  
New York

Documents officiels

*Président* : M. Thomson ..... (Fidji)

*En l'absence du Président, M. Mnatsakanyan (Arménie), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 heures.*

## Point 122 de l'ordre du jour (suite)

### Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité

**M<sup>me</sup> Chartsuwan** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Nous assistons ces dernières décennies à un changement profond dans la nature des défis auxquels sont confrontés les pays dans le monde, qui vont des changements climatiques aux actes transnationaux de violence. Les États Membres ont poursuivi sans relâche leurs efforts de coordination afin que l'Organisation internationale soit à la hauteur de sa tâche. De tels efforts ne sauraient être complets sans une réforme du Conseil de sécurité qui reflète la réalité géopolitique du XXI<sup>e</sup> siècle. Cette entreprise demeure encore pour l'Organisation des Nations Unies une tâche inachevée.

La Thaïlande participe avec les autres États Membres à cet effort en contribuant de manière active aux négociations portant sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous saluons les progrès accomplis au cours de la dernière session de ces négociations, qui ont permis de faire apparaître des éléments de convergence dans les positions et les propositions des États Membres, notamment en ce qui concerne la relation

entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, le nombre de membres d'un Conseil de sécurité élargi et les méthodes de travail du Conseil. Ces éléments de convergence permettent de nous indiquer l'orientation de la réforme, et de faire figurer les autres domaines de la réforme du Conseil de sécurité en bonne place dans l'ordre du jour du prochain cycle de négociations.

Je saisis cette occasion pour exprimer ma sincère reconnaissance à M<sup>me</sup> Sylvie Lucas, Représentante permanente du Luxembourg, pour son travail acharné et son dévouement tout au long des sessions précédentes des négociations intergouvernementales. Nous nous félicitons également de la nomination de M. Ion Jinga, Représentant permanent de la Roumanie, et de M. Mohamed Khaled Khiari, Représentant permanent de la Tunisie, en tant que coprésidents de la prochaine session. Au nom de la Thaïlande, je souhaite plein succès aux deux coprésidents dans l'accomplissement de leur importante tâche, et je les assure du plein appui et de la coopération de ma délégation tout au long de ces négociations.

J'aimerais souligner de nouveau la position de la Thaïlande sur les trois aspects fondamentaux suivants.

Premièrement, la Thaïlande appuie sans réserve un partenariat renforcé entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, dans le plein respect de leurs fonctions, autorité, pouvoirs et compétences respectifs, tels qu'énoncés dans la Charte des Nations Unies. Un effort coordonné de coopération entre les deux principaux organes des Nations Unies permettrait

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 ([verbatimrecords@un.org](mailto:verbatimrecords@un.org)). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-36738(F)



Document adapté

Merci de recycler



d'améliorer le travail de chaque instance, mais, plus important encore, la légitimité et la transparence du Conseil de sécurité. Le rôle joué par l'Assemblée générale pour renforcer la transparence et l'ouverture lors du processus récent de sélection du Secrétaire général en a été une parfaite illustration. À ce propos, la Thaïlande se félicite de la pratique désormais établie de réunions mensuelles entre les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Nous sommes favorables à une institutionnalisation de cette pratique et encourageons l'instauration d'un dialogue régulier entre les deux Présidents.

Deuxièmement, la Thaïlande est fermement convaincue que le nombre des membres du Conseil devrait augmenter afin de mieux refléter la pluralité et la réalité évolutive des États Membres de l'ONU. Le renforcement de la légitimité et de la responsabilité du Conseil, ainsi que de son efficacité, constitue l'objectif central de la réforme du Conseil de sécurité. L'élargissement du Conseil avec une représentation géographique équitable de ses membres constitue un élément essentiel pour atteindre cet objectif. Conformément aux vues exprimées par plusieurs États Membres, la Thaïlande estime qu'un Conseil réformé devrait compter une vingtaine de membres.

En ce qui concerne les méthodes de travail, le Conseil de sécurité devrait envisager, dans les meilleurs délais, une révision en profondeur de son règlement intérieur provisoire, la dernière remontant à 1982. Parallèlement, le Conseil pourrait collaborer davantage avec les pays qui ne sont pas membres du Conseil, notamment sur des questions complexes et à forte incidence, afin de garantir la transparence du Conseil et son accessibilité à un plus grand nombre de pays. D'ici là, l'attention et le temps limité dont dispose le Conseil devraient être davantage consacrés à des consultations, des dialogues et des échanges de vues participatifs, plutôt qu'à de longues déclarations.

Troisièmement, la Thaïlande aimerait faire connaître ses vues concernant la prochaine session des négociations intergouvernementales dans les domaines où il existe encore des divergences entre les États Membres. En ce qui concerne les catégories de membres, nous pensons une fois encore qu'une catégorie de membres intérimaires devrait être proposée, qui permettrait aux membres qui le souhaitent d'être réélus immédiatement pour un deuxième mandat. La possibilité d'une augmentation du nombre des membres permanents serait ainsi examinée pendant ou après

le deuxième mandat sur la base de conditions et de critères établis. Dès lors, les États Membres pourraient se prononcer en toute connaissance de cause sur la question. Nous invitons les États Membres également favorables à une catégorie intérimaire à travailler de concert afin de dégager des exigences, des critères et des paramètres concrets.

Sur la question du veto, lorsqu'un vote négatif est émis, les membres permanents devraient toujours expliquer à l'ensemble des membres de l'ONU les raisons d'une telle décision. En outre, la Thaïlande appuie les propositions tendant à limiter le recours au veto en cas d'atrocités de masse. Là encore, il s'agit de garantir le principe de responsabilité et d'améliorer la transparence du Conseil, qui agit au nom de tous les États Membres de l'ONU pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La session précédente des négociations intergouvernementales a mis en évidence les progrès accomplis sur la voie de la réforme du Conseil de sécurité et reflété l'intérêt porté à cette question par les États Membres. La Thaïlande réaffirme à ce propos sa volonté de participer aux négociations à venir sur la réforme du Conseil de sécurité et celle de l'ONU dans son ensemble.

**M<sup>me</sup> Agladze** (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à adresser mes félicitations à M. Ion Jinga, Représentant permanent de la Roumanie, et à M. Mohamed Khaled Khiari, Représentant permanent de la Tunisie, pour leur nomination en qualité de coprésidents des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, et à leur souhaiter plein succès dans leur tâche. Ils pourront compter sur le plein appui et la coopération de ma Mission. Je remercie également l'ancienne Présidente des négociations intergouvernementales, l'Ambassadrice Sylvie Lucas, Représentante permanente du Luxembourg, pour son dévouement.

Comme d'autres pays et groupes de pays, la Géorgie a présenté sa propre proposition concernant la réforme du Conseil de sécurité, laquelle figure dans le document cadre. Notre proposition porte sur les cinq aspects de la réforme. Nous sommes favorables à la réforme du Conseil de sécurité s'agissant de sa représentation équitable et de son élargissement, de l'augmentation des catégories de membres permanents et non permanents, car cela permettrait de renforcer la légitimité, l'autorité et la crédibilité du Conseil. Notre principale priorité est l'attribution de deux sièges au

Groupe des États d'Europe orientale, pour une meilleure représentation régionale et un meilleur équilibre au Conseil. Nous sommes ouverts à d'autres consultations, mais nous pensons, à ce stade, que le Conseil de sécurité devrait comprendre à l'avenir jusqu'à 25 membres.

Par ailleurs, nous sommes favorables à la participation des petits États aux prises de décision afin que le principe fondamental de droit international relatif à l'égalité souveraine entre nations soit mieux reflété dans le dispositif de sécurité internationale. Toutefois, comme nous l'avons précédemment souligné, nous estimons qu'une représentation équitable ne doit pas être une fin en soi. Une réforme utile doit impliquer également une réforme de l'usage du veto, des méthodes de travail et des principes guidant les prises de décision du Conseil de sécurité, ainsi qu'une plus grande responsabilité de ce dernier vis-à-vis de l'Assemblée générale. Nous pensons enfin qu'une plus grande ouverture doit caractériser les travaux du Conseil, de façon que ses délibérations soient plus transparentes et démocratiques.

Nous sommes disposés à coopérer avec les coprésidents des négociations intergouvernementales afin de faire avancer ce processus.

**M. Akbaruddin** (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir réitéré une fois encore aujourd'hui son attachement à la question essentielle de la réforme du Conseil de sécurité (voir A/71/PV.42). Nous le remercions également d'avoir sollicité l'avis des États Membres dès le début de la soixante et onzième session. Je tiens également à féliciter nos collègues, l'Ambassadeur Mohamed Khaled Khiari, de la Tunisie et l'Ambassadeur Ion Jinga, de la Roumanie, qui se sont vus confier la responsabilité de coprésider nos discussions. Je leur souhaite plein succès dans l'accomplissement de cette importante tâche et les assure du plein appui de ma délégation.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par la représentante de Sainte-Lucie, au nom du groupe L.69 des pays en développement, et par le représentant de l'Allemagne, au nom du Groupe des Quatre (voir A/71/PV.42). Je voudrais revenir sur plusieurs points à titre national.

L'origine des souffrances humaines réside souvent dans notre habitude à nous atteler à des tâches urgentes au détriment d'autres tâches importantes. Le carrousel sans fin des débats sur la réforme du Conseil de sécurité

laisse perplexes nombre d'entre nous, alors que la présente réforme indispensable du Conseil est reportée, malgré son importance et son caractère urgent. Je prêcherais à des convertis si je devais souligner l'importance de cette question. Il y a cependant beaucoup plus à dire et matière à réflexion en ce qui concerne l'urgence de cette question et le coût de l'inaction. Il suffit de jeter un coup d'œil sur certaines décisions du Conseil ou sur l'absence de décisions de sa part sur des questions essentielles d'importance mondiale. Son incapacité à répondre aux situations humanitaires, aux menaces terroristes et à la fragilité du dispositif de maintien de la paix au cours de l'année écoulée est le prix à payer pour notre manque de progrès en la matière.

La structure mondiale de gouvernance qui s'occupe des questions liées à la paix et à la sécurité internationales, dont nous avons hérité en 1945, ne cesse de nous surprendre du fait de son incapacité permanente à entreprendre avec efficacité les tâches qui lui incombent. Sur des questions fondamentales pour la sécurité internationale, comme la question syrienne, nous constatons l'inaction du Conseil. Dans d'autres cas, tels que le maintien de la paix au Soudan du Sud, nous sommes témoins de mesures dispersées qui, des mois après avoir fait l'objet d'un accord, ne sont toujours pas mises en œuvre. Tandis que notre conscience collective est chaque jour heurtée par des actes terroristes commis dans une région ou une autre du monde, le Conseil de sécurité a attendu neuf mois pour envisager les sanctions à prendre contre les dirigeants d'organisations terroristes qu'il a lui-même qualifiées d'entités terroristes.

Le Conseil de sécurité est figé dans une politique d'un autre temps. On ne peut le décrire autrement que comme un organe travaillant de façon aléatoire sur la base d'un mélange d'ad hocisme, d'embrouillamini et de paralysie politique. Est-il besoin d'insister davantage sur l'urgence d'une réforme indispensable de cette relique qui depuis longtemps ne répond plus aux besoins de notre époque? Le manque de représentativité de la composition de ses membres, en particulier dans la catégorie des membres permanents, qui a été décidée il y a 70 ans, s'ajoute à son manque de légitimité et de crédibilité.

Un travail important a été réalisé au cours des deux dernières sessions des négociations intergouvernementales, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'un texte au cours de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, sous la direction

de l'Ambassadeur Rattray. C'est pourquoi nous nous réjouissons que le Président de l'Assemblée générale ait appelé aujourd'hui tous les États Membres à entreprendre avec davantage de souplesse un processus menant à des résultats de fond. Comme on dit, une fois le processus en place, tout ira pour le mieux. Nous espérons que ce processus sera mis en place, un processus que nous pouvons peut-être nous autoriser à appeler le processus Thomson. Il faut espérer que le processus Thomson nous permettra de passer des discussions aux négociations sous la direction des deux coprésidents.

Pour ce faire, il est d'usage de disposer d'un texte. Nous pourrions ainsi envisager la possibilité d'une convergence de vues sur toutes les questions, et délimiter également les domaines de divergence. Cette pratique a été adoptée par toutes les négociations intergouvernementales à l'Assemblée générale. Cela nous permettra d'y voir plus clair, de nous concentrer sur toutes les questions et d'avoir, d'une façon ouverte, transparente et complète, un tableau précis de la situation actuelle. Nous saluons à ce propos le Groupe nouvellement créé des amis de la réforme du Conseil de sécurité qui offre la possibilité d'aller au-delà des groupes établis de longue date dans différentes régions. L'Inde a rejoint le Groupe, et nous espérons qu'il travaillera de concert afin d'accélérer le processus de négociation en faveur d'une réforme utile du Conseil, sur la base d'objectifs arrêtés. Nous encourageons les autres États Membres à se joindre au Groupe.

Le moment est venu de sortir de l'impasse. Le moment est venu de refléter les différents points de vue dans un texte, afin que chacun puisse discerner les tendances générales et les modes de pensée des États Membres. De cette manière, nous pouvons collectivement rendre justice à l'urgence et à l'importance de la tâche qui est la nôtre concernant la réforme du Conseil de sécurité.

**M. Sevilla Borja** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas de priorité plus élevée dans les travaux de l'Assemblée que celle de la réforme de la Charte des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne les modifications qui doivent être apportées à la structure et aux méthodes de travail du Conseil de sécurité, ainsi qu'à la relation entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Malheureusement, peu de progrès ont été réalisés au cours des 20 longues années qui se sont écoulées depuis qu'ont commencé les propositions et les négociations sur cette question, qui est éminemment

politique et doit être abordée au niveau politique le plus élevé de prise de décisions dans les États.

Dans le contexte actuel, nous pensons que nous ne devons pas nous concentrer uniquement sur les questions de procédure, les négociations sur des détails de formulation, les quotas de participation ou le nombre de membres permanents et non permanents. Il s'agit d'une question bien plus fondamentale, d'une lecture contemporaine de l'histoire et de la volonté politique de relever avec réalisme et courage les défis complexes auxquels fait face l'ordre du jour international d'aujourd'hui.

Le moment est, en effet, venu de donner à l'Organisation les moyens d'assumer la responsabilité qui lui a été confiée par les peuples du monde en 1945 au lendemain de la conflagration mondiale. Nous avons marqué l'historique soixante-dixième anniversaire de la signature de la Charte de San Francisco. Après des négociations longues et complexes, nous avons adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, avec ses 17 objectifs de développement durable. À Addis-Abeba, nous avons adopté le Programme d'action issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, À Paris, nous avons convenu d'un plan de lutte contre les changements climatiques. Sans aucun vote d'opposition, nous venons d'adopter la résolution 71/5, condamnant le blocus contre Cuba, l'un des derniers vestiges de la guerre froide. Le mois dernier, à Quito, nous avons adopté le Nouveau Programme pour les villes pour le XXI<sup>e</sup> siècle, et il y a tout juste 10 jours, la Première Commission a adopté un projet de résolution sur la convocation d'une conférence en vue de négocier un traité juridiquement contraignant sur l'interdiction des armes nucléaires, inaugurant ainsi la démocratisation dans le domaine du désarmement. Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le nouveau Secrétaire général, en qui nous plaçons de grands espoirs, commencera son mandat.

Après 20 années sans aucun progrès majeur sur cette question, nous avons l'occasion de prendre un nouveau départ, puisque comme je viens de le dire, les conditions objectives sont réunies pour que l'Organisation puisse faire des progrès sur le front de la réforme globale du Conseil de sécurité, qui permettra la réalisation de deux principes de base : sa modernisation et sa démocratisation. Nous avons besoin de modernisation, parce que la Conférence de Dumbarton Oaks en 1944 et les accords de Yalta de février 1945, qui ont donné naissance à l'Article 27 de



la Charte des Nations Unies, ont consacré la réalité de l'exercice du pouvoir et de la dynamique de la politique internationale telles qu'elles existaient à l'époque. Sans le droit de veto, l'Organisation n'aurait probablement pas pu exister ni survivre, en particulier durant la période tumultueuse de la rivalité Est-Ouest.

Mais aujourd'hui, maintenant que la guerre froide est derrière nous, une nouvelle ère a débuté dans le fonctionnement réel de la communauté internationale, qui est juridiquement organisée au sein de l'ONU, et une nouvelle situation s'est mise en place dans les relations internationales grâce à l'intégration d'États qui ne figuraient pas parmi les premiers signataires de la Charte. Nous vivons à l'ère de la recherche de consensus et des négociations patientes en vue de parvenir à des positions communes au sein du Conseil de sécurité, le seul organe qui puisse approuver l'utilisation légitime de la force. Aujourd'hui, dans cette nouvelle étape, nous pensons qu'il est possible de trouver des solutions créatives et novatrices pour surmonter l'institution antidémocratique du droit de veto qui est, comme je l'ai dit, un vestige du passé.

Cela nous amène au deuxième principe de notre vision du changement, à savoir la démocratisation. Rappelons que le premier est celui de la modernisation. Nous ne pouvons pas perpétuer l'existence d'États de première classe et d'États de seconde classe. Ce n'est pas en accordant le droit de veto à un plus grand nombre d'États que nous pourrions définir le fonctionnement futur du Conseil de sécurité, mais en adoptant de nouvelles méthodes de travail, en incorporant les États des groupes qui sont insuffisamment représentés et en trouvant un équilibre dans les relations entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

Nous devons aspirer à un Conseil de sécurité plus démocratique, tant dans sa composition que dans ses activités, en augmentant le nombre de ses membres, en rendant plus transparent le processus de prise de décision dans le respect des limites des pouvoirs qui lui sont conférés par la Charte, en nous employant à éliminer le droit de veto anachronique et en revitalisant le rôle de l'Assemblée générale en tant que seul organe à composition universelle au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Pour terminer, l'Équateur réaffirme que le principal défi que nous devons relever est celui d'une réforme du Conseil de sécurité fondée sur sa modernisation et sa démocratisation. Qui plus est, si nous voulons avancer vers cet idéal, nous devons faire

participer les gouvernements au niveau politique le plus élevé. Le Secrétaire général désigné, M. António Guterres, peut jouer un rôle important pour ce qui est de donner une nouvelle impulsion à la réalisation de cet objectif, mettant fin à 20 ans d'efforts contrariés.

**M. Mažeiks** (Lettonie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir convoqué le présent débat. Lors du Sommet mondial de 2005, les dirigeants du monde ont reconnu que nous vivions à l'heure de l'interdépendance et de la mondialisation et que nombre des menaces actuelles transcendaient les frontières nationales et étaient interdépendantes. Ils étaient fermement résolus à combattre les menaces au niveau mondial en adaptant les organes intergouvernementaux de l'Organisation des Nations Unies aux besoins du XXI<sup>e</sup> siècle. Malheureusement, les appels en faveur d'une réforme rapide du Conseil de sécurité afin de le rendre plus représentatif, plus efficace et plus transparent, renforçant ainsi l'efficacité et la légitimité de ses décisions, n'ont pas été entendus.

De plus, bien trop souvent, le Conseil de sécurité, qui assume la responsabilité principale d'assurer la paix et la sécurité internationales, n'a pas été en mesure de prévenir les conflits ni de consolider la paix ni de mettre fin aux atrocités. La Lettonie estime que la capacité de l'ONU de relever les défis actuels dépend également de la volonté politique de faire avancer la réforme du Conseil de sécurité. Cette réforme n'a que trop tardé et notre but à tous doit être de renforcer la légitimité de cet organe important.

Cette légitimité repose dans une large mesure sur l'action du Conseil de sécurité. Il est inacceptable de faire obstacle à l'action du Conseil, notamment face à des atrocités criminelles. Nous sommes d'avis qu'il convient de poursuivre les discussions sur la limitation du recours au droit de veto dans certaines circonstances. Pour que le Conseil réagisse comme il se doit, ses membres permanents doivent s'abstenir de recourir au droit de veto dans les situations où des atrocités criminelles sont commises. La Lettonie appuie cette initiative importante, ainsi que le Code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Nous sommes également favorables à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil en vue d'accroître la transparence, l'ouverture et le caractère représentatif de ses travaux, ce qui permettra de renforcer sa légitimité et de faciliter la mise en œuvre de ses décisions.

À notre avis, la réforme du Conseil doit garantir une répartition géographique équitable des sièges permanents et non permanents, afin de refléter les réalités politiques actuelles. Dans ce contexte, il faudrait attribuer au moins un siège non permanent supplémentaire au Groupe des États d'Europe orientale. Il conviendrait également d'accorder une attention particulière à une représentation adéquate des États Membres de petite et de moyenne taille.

Pour faire avancer la réforme du Conseil de sécurité, la Lettonie estime que nous devons faire plus que réitérer nos positions. Il faut trouver un moyen de lancer des négociations sur la base d'un texte. Comme c'est le cas pour les autres processus de négociation aux Nations Unies, le président des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité a pour mandat de diriger de manière active les débats en vue d'aboutir à des résultats concrets. Pour ce faire, il doit notamment proposer un texte de négociation, la décision définitive sur un texte éventuel devant être prise par les États Membres à la suite des négociations intergouvernementales.

Nous notons que des progrès ont été réalisés au cours des deux dernières sessions des négociations intergouvernementales, ce qui est encourageant. Il y a, tout d'abord, le document-cadre de 2015 sur la réforme du Conseil de sécurité, qui reflète les positions de plus de la moitié des Membres de l'ONU. Par ailleurs, au cours de la session précédente, nous avons fait une autre avancée modeste avec les éléments de convergence relatifs à certains aspects de la réforme. Nous nous félicitons des efforts déployés à cet égard par les anciens Présidents des négociations, l'Ambassadeur Rattray, de la Jamaïque, et l'Ambassadrice Lucas, du Luxembourg, ainsi que de l'appui sans faille apporté par le Président actuel de l'Assemblée générale et par son prédécesseur.

Ma délégation salue la décision du Président de nommer M. Ion Jinga, Représentant permanent de la Roumanie, et M. Mohamed Khiari, Représentant permanent de la Tunisie, Coprésidents des négociations intergouvernementales. La Lettonie assure les deux Coprésidents de son appui et s'engage à coopérer avec eux et les autres États Membres pour faciliter les travaux relatifs à la réforme.

Nous devons veiller à ce que les réalités et les exigences du XXI<sup>e</sup> siècle soient reflétées dans les progrès réalisés sur la question de la réforme du Conseil de sécurité. Il est temps d'aller de l'avant et de faire en sorte que ce processus aboutisse à des résultats concrets.

**M. Ndong Mba** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Étant donné que c'est la première fois que je prends la parole du haut de cette tribune depuis l'élection du Président de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, je voudrais lui exprimer mes félicitations et remerciements sincères pour l'efficacité avec laquelle il dirige les débats de l'Assemblée. Je voudrais également le remercier d'avoir convoqué cette séance plénière consacrée à l'examen du point 122 de l'ordre du jour, intitulé « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité ».

Qu'il me soit permis également de féliciter le Représentant permanent de la Roumanie, l'Ambassadeur Ion Jinga, et le Représentant permanent de la Tunisie, l'Ambassadeur Mohamed Khiari, à l'occasion de leur nomination en tant que coprésidents des négociations intergouvernementales. Ma délégation tient à les assurer de son plein appui et de son étroite collaboration pendant toute la durée de leur mandat.

Nous espérons que ce débat qui arrive à point nommé imprimera un nouvel élan aux négociations intergouvernementales relatives au processus de réforme du Conseil de sécurité, en vue de la conclusion de ce processus entamé il y a plusieurs décennies, lorsque le débat sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres a été lancé à la trentième session de l'Assemblée générale en 1979, à la demande de l'Algérie, de l'Argentine, du Bangladesh, du Bhoutan, du Guyana, de l'Inde, des Maldives, du Népal, du Nigéria et de Sri Lanka. Néanmoins, ce n'est qu'en 1992 que l'Assemblée générale a adopté la résolution 47/62, suite à laquelle le Secrétaire général a publié un rapport contenant les observations faites par les États Membres sur le sujet (A/48/264).

Alors que nous approchons de la fin de 2016, il faut ouvrir des perspectives encourageantes au sein de cette organisation internationale qu'est l'Organisation des Nations Unies, par l'entremise de l'Assemblée générale, pour qu'en 2017, année au cours de laquelle l'ONU célébrera son soixante-douzième anniversaire, ce long processus connaisse une avancée véritable. En effet, il semble inconcevable que pendant plus de 20 ans, l'ONU, qui promeut et encourage le respect des droits de l'homme, les réformes socioéconomiques et politiques au sein des pays, la démocratie, la bonne gouvernance et la transparence – des réformes qui

ont été et sont effectuées par de nombreux pays en développement, y compris le mien, la République de Guinée équatoriale – n'ait pas été en mesure de mener à bien cette réforme.

Je participe à ce débat en ma qualité de Représentant permanent de la Guinée équatoriale, qui est membre du Comité des Dix chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies. Par conséquent, je m'associe pleinement à la déclaration prononcée par l'Ambassadeur Foday Sumah, Représentant permanent de la Sierra Leone, en sa qualité de coordonnateur du Comité des Dix (voir A/71/PV.42). Il a réitéré la demande du continent africain, qui veut être pleinement et largement représenté dans tous les organes de décision de l'ONU, notamment le Conseil de sécurité, organe principal qui prend les décisions relatives à la paix et à la sécurité internationales. Cette représentation pleine et élargie que demande le continent africain signifie que deux sièges permanents, avec tous les privilèges et prérogatives que cela suppose, et cinq sièges non permanents doivent lui être attribués au Conseil de sécurité.

Toute entreprise ou institution qui n'est pas dynamique est vouée à la disparition et l'ONU est une institution indispensable pour assurer la pérennité de la communauté des nations et des causes mondiales. Ma délégation réitère que le moment de la réforme et de la modernisation de l'ONU en général, et du Conseil de sécurité en particulier, est venu, pour que l'Organisation soit à la hauteur des exigences du monde d'aujourd'hui et de demain.

Cela fait trop longtemps que dure le débat sur la réforme du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale. Ma délégation, en tant que pays membre du Comité des Dix et du Groupe des États d'Afrique, n'a cessé d'appeler régulièrement à ces réformes qui s'imposent suite aux changements politiques, sociaux, économiques que connaît le monde actuellement. Les États Membres conviendront avec moi qu'il est totalement inconcevable et injustifiable qu'un continent comme l'Afrique, qui compte plus d'un milliard d'habitants et 54 États Membres à l'ONU, et dont les problèmes représentent plus de 70 % des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, ne dispose même pas jusqu'à présent d'un seul siège permanent au sein de cet organe.

Dans cet ordre d'idées, il convient de signaler que la revendication de sièges pour l'Afrique au Conseil de sécurité est une exigence et un droit inaliénable dans le

monde moderne actuel, surtout dans une organisation mondiale comme l'ONU, garante des principes de la justice, de la bonne gouvernance et des droits.

Mon pays réaffirme sa position, qui est la Position africaine commune, et qui consiste à rejeter toute démarche provisoire ou de transition dans les négociations, étant donné que les principales conditions de ces approches vont à l'encontre du Consensus d'Ezulwini et de la Déclaration de Syrte.

La République de Guinée équatoriale a toute confiance dans le Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Peter Thomson, et dans les nouveaux Coprésidents, l'Ambassadeur Ion Jinga et l'Ambassadeur Mohamed Khaled Khiari, pour conduire le processus des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, ainsi que dans tous les partenaires, amis et alliés de l'Afrique et de tous les continents et régions, afin qu'ils continuent de nous fournir cet appui qui ne cesse de croître, pour que cette juste revendication africaine puisse se transformer en réalité concrète.

Mon pays, son président, M. Obiang Nguema Mbasogo, et son gouvernement considèrent, d'une façon générale, que tous les États, régions et groupes d'intérêts sont appelés à rapprocher leurs positions dans le cadre de ce processus de réforme du Conseil de sécurité, pour parvenir à une représentativité équitable et à une augmentation du nombre de ses membres dans les deux catégories, afin de mener à bien une réforme plus objective et impartiale du Conseil et du système des Nations Unies. Tel est notre souhait, le souhait qu'il y ait une restructuration du Conseil de sécurité en particulier et du système des Nations Unies en général, prenant en compte les intérêts de tous les États et de toutes les régions géographiques qui constituent la communauté internationale dans son sens le plus large. Cela suppose que tous les États continuent d'aller de l'avant et de surmonter les obstacles inutiles qui ne permettent en rien de parvenir à une réforme réelle et plus représentative du Conseil.

Le monde est actuellement confronté à de nombreuses difficultés et menaces, notamment les conflits armés, le terrorisme, les changements climatiques, la piraterie, le trafic d'armes, la traite d'êtres humains, la criminalité transnationale organisée, les endémies et autres. Relever ces défis requiert une participation plus grande des pays, au moyen d'une meilleure représentation des États Membres de l'Organisation des Nations Unies au sein de ses organes

de prise de décisions. Cela ne sera possible que grâce à une réforme du Conseil de sécurité, comme l'exigent actuellement un grand nombre d'États Membres, un nombre qui ne cesse d'augmenter.

**M. Balé** (République du Congo) : Dès l'abord, le Congo se reconnaît dans la déclaration faite par la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/71/PV.42). Toutefois, je voudrais ajouter quelques commentaires à titre national.

Je voudrais aussi me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour renouveler au Président les félicitations de ma délégation pour son leadership à la tête de l'Assemblée générale et le remercier, en même temps, pour l'organisation de cette séance autour de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes, entendue comme la réforme du Conseil de sécurité.

J'adresse mes sincères félicitations aux Représentants permanents de la Tunisie et de la Roumanie que le Président vient de désigner comme Coprésidents des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Il leur revient la délicate mission d'insuffler une nouvelle énergie à ce processus et de l'engager dans un nouveau départ. Je puis les assurer du soutien de ma délégation. Je saisis l'occasion de l'examen de cette importante question pour rendre un hommage mérité à tous leurs éminents prédécesseurs, qui ont su donner la mesure de leur compétence et ont investi tant d'énergie dans un processus de négociation qui s'est révélé tout au long de ces sept dernières années, depuis son lancement en 2009, aussi laborieux que complexe. C'est grâce à leur pugnacité et à leur contribution que nous devons l'espérance d'un possible épilogue.

L'adoption, le 27 juillet, de la décision 70/559 qui consacre la poursuite des négociations intergouvernementales, pendant la présente session, participe de cet effort de nos collègues, que je viens d'évoquer, et de l'engagement des États Membres à continuer à œuvrer en faveur de la réforme du Conseil de sécurité dans un esprit de transparence, d'ouverture et de compromis, en dépit d'évidentes divergences et de clivages insidieux. Ma délégation fonde son espoir sur le document-cadre du 31 juillet 2015 et son annexe qui nous définissent la voie à suivre. C'est ici que je voudrais en appeler à la mise en place, dans les meilleurs délais, du Groupe de travail ouvert qui devrait réfléchir

sur les stratégies à mettre en œuvre en vue d'engager rapidement 1<sup>er</sup> débat de fond sur cette question cruciale.

Ma délégation apprécie l'engagement du Président de conduire les négociations sur la base de la décision 62/557, adoptée par l'Assemblée générale le 15 septembre 2008. Cette décision fournit la base des négociations intergouvernementales et des conseils sur l'interdépendance des cinq groupes thématiques de la réforme du Conseil de sécurité. C'est pourquoi il est opportun de rappeler qu'il ne s'agit pas ici de s'investir dans la quête d'un pis-aller, une approche fragmentaire qui serait contraire à l'esprit et la lettre de cette décision.

La réforme que nous appelons de tous nos vœux s'impose à nous comme une nécessité historique pour l'avènement d'un monde plus juste, fondé sur l'universalisme, l'équité et l'équilibre entre les régions du monde. Pour ce faire, il nous faudrait plutôt explorer les voies qui nous conduiront vers une véritable réforme, plus réaliste, qui épouse les valeurs, les objectifs et les idéaux énoncés dans la Charte des Nations Unies. Il est plus qu'opportun d'ouvrir des négociations de fond sur la base d'un texte qui permettra d'identifier les points communs et de s'engager dans un véritable processus de compromis.

On se souviendra qu'il y a à peine un mois, l'Assemblée générale assistait à la consécration du choix unanime d'un des 13 candidats au poste de Secrétaire général, à l'issue d'un processus transparent, inédit et sans précédent. Ce haut fait dans la vie de notre organisation, que nous avons tous applaudi, a démenti les prédictions les plus pessimistes. Ici, la volonté politique a servi de véritable ressort à l'historique compromis qui nous semble être les prémices d'une ère nouvelle et marquer l'amorce d'un tournant historique de l'existence de l'ONU.

Le Congo ne désespère pas d'un Conseil de sécurité réformé dans le court ou moyen terme. La dynamique imprimée au processus de négociations intergouvernementales, au cours de ces dernières années, donne les raisons de croire que les obstacles peuvent être progressivement levés. Mais comme en témoigne le processus de nomination du Secrétaire général, la démarche interpelle, bien plus et au-delà de la simple profession de foi, une volonté politique réelle d'induire une véritable réforme, afin que cet important organe soit plus démocratique, plus représentatif, avec davantage de transparence et plus d'efficacité et de responsabilité devant les États Membres.



La non-réforme du Conseil de sécurité à court et moyen terme ne saurait être une option. Une telle hypothèse ne peut être envisagée. Une telle perspective ne s'accommoderait non plus des exigences de justice et des temps présents, encore moins de l'objectif de développement durable 16 sur l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives dont la réalisation est conditionnée, entre autres, par l'élargissement et le renforcement de la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial et la mise en place des institutions efficaces et transparentes à tous les niveaux, pour ne citer que ces deux prescriptions du Programme 2030.

La réforme de l'ONU reste une exigence d'adaptation, de modernisation, de démocratisation et de transparence qui lui permet d'asseoir son leadership historique dans la gouvernance mondiale. Celle du Conseil de sécurité, qui en est la pierre angulaire, ne saurait se soustraire à cet impératif.

Dans ce chantier, il ne serait que justice et équité de faire droit à la légitime revendication de la réparation de l'injustice historique faite à l'Afrique. Certes, il lui est reconnu le fait d'occuper plus de 70 % des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Mais cette situation conjoncturelle ne peut occulter la légitime aspiration de 54 États, qui représentent quasiment le quart des États Membres de l'ONU, à prendre la part de responsabilité qui doit leur incomber dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales.

**M. Kim In-ryong** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, le rôle du Conseil de sécurité est déterminant pour que l'ONU puisse accomplir sa mission, à savoir garantir la paix et la sécurité internationales. Dans de nombreuses régions du monde, des faits constituant de graves menaces à la paix et à la sécurité et à la survie de l'humanité continuent d'avoir lieu, ce qui montre que le Conseil de sécurité ne s'attaque pas correctement à ces situations.

La péninsule coréenne doit faire face à un climat de vives tensions qui s'accroissent et l'amènent à un pas de la guerre. Personne ne sait si une guerre nucléaire risque d'éclater en raison de l'isolement politique, militaire et économique accru et sans précédent et des pressions exercées par la prétendue superpuissance, les États-Unis d'Amérique, qui cherchent à écraser un État souverain s'efforçant de préserver sa dignité.

Chaque année, les États-Unis d'Amérique se livrent à un certain nombre d'exercices militaires conjoints de grande envergure en vue d'une frappe nucléaire préventive, intensifiant ainsi la menace militaire contre la République populaire démocratique de Corée. Cette année, non contents du déploiement massif en cours en Corée du Sud de différents types de moyens stratégiques nucléaires, y compris des bombardiers et des sous-marins nucléaires, les États-Unis, sous prétexte de mener des exercices militaires, sont allés un peu plus loin, en déployant le système antimissile balistique THAAD en Corée du Sud.

Exerçant son droit en tant qu'État Membre de l'ONU et conformément à la Charte des Nations Unies, la République populaire démocratique de Corée a demandé à plusieurs occasions au Conseil de sécurité de convoquer une réunion d'urgence sur les exercices militaires conjoints de grande envergure agressifs et provocateurs menés par les États-Unis et la Corée du Sud, portant atteinte à la paix et à la sécurité internationales. Malgré cela, après chaque demande, le Conseil de sécurité a gardé le silence, même lorsqu'il a été confronté à la dure réalité de la possibilité qu'une guerre nucléaire éclate sur la péninsule coréenne et engloutisse la péninsule et le monde entier.

Ce n'est pas la seule question à examiner. D'après la Charte, le Conseil de sécurité est censé examiner toutes les situations dans lesquelles il est porté atteinte à la paix et à la sécurité internationales ou posant une menace à la paix et à la sécurité internationales. Néanmoins, le Conseil a décidé que seuls l'essai nucléaire et le lancement pacifique d'un satellite effectués par la République populaire démocratique de Corée représentent des menaces à la paix et à la sécurité internationales. Il a donc adopté la résolution 2270 (2016), qui appelle à faire interdiction à la République populaire démocratique de Corée d'effectuer ces essais et lancements et d'assurer un suivi qui imposerait de très nombreuses sanctions en réponse à n'importe quelle contre-mesure de légitime défense que notre pays pourrait prendre, sanctions qui seraient prétendument justifiées sous le prétexte de quelque violation supposée de la résolution 2270 (2016).

Aucune disposition de la Charte ou du droit international ne précise que les essais nucléaires ou les lancements de satellites constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales, aucune disposition ne stipule non plus que seuls certains pays ont le droit de procéder à des essais nucléaires et à des lancements de

satellites. Ce qu'on appelle les résolutions assorties de sanctions, adoptées par le Conseil de sécurité contre la République populaire démocratique de Corée, montrent donc clairement que le Conseil est manipulé pour servir les objectifs politiques d'un seul membre permanent, et nous ne pouvons que qualifier cela d'abus de pouvoir et de détournement du sens de la Charte.

La République populaire démocratique de Corée a officiellement demandé au Secrétariat de lever les incertitudes sur la légitimité de la résolution 2270 (2016), mais le Secrétariat n'a toujours pas répondu. La République populaire démocratique de Corée est le seul pays au monde à avoir vécu sous la menace imminente des armes nucléaires des États-Unis pendant plus de 50 ans. Le Conseil de sécurité ne peut donc s'appuyer sur aucune raison juridique ou morale quand il critique notre programme nucléaire, qui représente un moyen de dissuasion nécessaire pour prévenir une guerre nucléaire et garantit le droit de notre pays et de notre peuple à exister. Les États-Unis, État membre permanent du Conseil de sécurité, continuent de se servir abusivement du Conseil uniquement comme moyen d'atteindre leurs objectifs politiques et militaires et de défendre leurs intérêts stratégiques, ce qui constitue un sérieux problème auquel l'ONU se heurte aujourd'hui.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée appelle à une réforme globale du Conseil de sécurité afin de répondre aux exigences d'aujourd'hui et, à cet égard, expose comme suit sa position de principe.

Premièrement, la réforme du Conseil doit viser à garantir l'impartialité, l'objectivité et la démocratie. Bien que l'ONU ait été créée il y a plus de 70 ans, le Conseil de sécurité, qui ne compte que 15 États membres, n'est pas en mesure de représenter les intérêts des 193 États Membres de l'ONU. La réforme du Conseil de sécurité doit être menée dans le but de rejeter l'autoritarisme, l'arbitraire et le deux poids deux mesures d'un pays précis, qui doivent être considérés comme une violation flagrante des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, laquelle proclame la souveraineté et l'égalité de tous les pays.

Deuxièmement, la composition du Conseil doit répondre au principe garantissant la pleine représentation des membres du Mouvement des pays non alignés et des autres pays en développement. Étant donné que ces États constituent la majorité des États Membres de l'ONU, il est indiscutable qu'ils doivent être représentés en conséquence au Conseil de sécurité. Comme nous avons

pu le constater au cours du processus de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, les perspectives quant à l'augmentation du nombre des membres permanents du Conseil ne sont pas bonnes, compte tenu des profondes divergences de vues qui existent entre les États Membres. Dans ces conditions, il serait par conséquent préférable de commencer par augmenter le nombre des membres non permanents pour remédier durablement au déséquilibre de la structure du Conseil.

Troisièmement, la délégation de la République populaire démocratique de Corée considère que les efforts déployés par le Japon pour devenir membre permanent du Conseil de sécurité sont une insulte à la conscience de l'humanité et à l'ONU. Pays tristement connu pour les crimes de guerre qu'il a commis, le Japon a envahi de nombreux pays d'Asie, massacré des populations entières, pillé et provoqué des incendies de manière aveugle et, notamment, pratiqué l'esclavage sexuel, qui constitue un abominable crime contre l'humanité. Avant de participer aux négociations relatives à la réforme du Conseil de sécurité, le Japon doit réfléchir à ses crimes et indemniser de bonne foi les victimes afin de regagner la confiance de la communauté internationale.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée a clarifié sa position de principe sur la réforme du Conseil de sécurité et exprimé l'espoir que les efforts sincères et soutenus de la communauté internationale pour mener à bien une telle réforme porteront leurs fruits et seront couronnés de succès.

**M. Ružička** (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je tiens à remercier le Président d'avoir convoqué la présente séance. Je voudrais également féliciter l'Ambassadeur Ion Jinga, Représentant permanent de la Roumanie, et l'Ambassadeur Mohamed Khaled Khiari, Représentant permanent de la Tunisie, de leur nomination en tant que coprésidents des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous devons, toutefois, faire plus que les féliciter, car en les élisant, les sélectionnant et les confirmant, nous leur donnons les pleins pouvoirs et leur accordons notre confiance pour nous guider dans le processus très complexe des pourparlers et des négociations sur la réforme du Conseil de sécurité. Je tiens à les assurer de l'appui et de la coopération de mon pays quant aux mesures et aux décisions qu'ils nous présenteront.

La réforme du Conseil de sécurité est un élément essentiel de la réforme globale de l'Organisation des

Nations Unies. Tout le monde s'accorde sur le principe selon lequel l'Organisation et tous ses organes doivent refléter les réalités contemporaines. Qu'il me soit permis de citer quelques chiffres connus de tous que l'on peut trouver sur Wikipédia ou via Google. En 1945, il y avait 51 États Membres; en 1965, lorsque la dernière réforme importante du Conseil de sécurité a eu lieu, il y avait 117 États Membres; et en 1992, nous avons entrepris de nouvelles négociations. Je tiens à rappeler à tous qu'en 1965, lorsque ma génération de diplomates est née, très peu de progrès avaient été faits sur le front de la réforme. En 1992, une nouvelle génération de diplomates, dont beaucoup sont présents ici, est arrivée sur la scène mondiale. En 2000, la jeune génération – nous parlons de la génération Y – doutaient que nous fussions prêts à mettre en place un système de relations internationales reflétant les réalités du monde actuel.

Quand on veut, on peut. Nul besoin de chercher très loin pour trouver un exemple. Tout récemment, nous avons accompli des progrès significatifs dans le processus de sélection du dirigeant de l'Organisation. Il y a trois ans, personne n'était optimiste ni ne s'attendait à ce résultat. Mais il a fallu du temps, il a fallu des trésors de négociation et il a fallu la volonté de tous les États Membres, grands et petits, du Nord comme du Sud, pour s'entendre sur le principe. Et récemment, nous avons élu un nouveau Secrétaire général qui a la pleine confiance des États Membres. L'élection s'est fondée sur une réelle concurrence dans une plus grande transparence et avec la pleine participation de tous les États Membres. Nous devons continuer sur cette lancée.

Nous nous félicitons de l'intensification des efforts menés en faveur de la réforme lors des deux précédentes sessions de l'Assemblée générale. À cet égard, je voudrais remercier les deux Présidents des négociations intergouvernementales, l'Ambassadrice Sylvie Lucas, Représentante permanente du Luxembourg, et l'Ambassadeur Courtenay Rattray, Représentant permanent de la Jamaïque. Ils ont déployé leurs meilleurs efforts dans le cadre de ce processus. Bien sûr, il y a eu des approches et des points de vue différents sur leur action, mais ils ont essayé. Si nous n'essayons pas, nous ne devrions pas être ici.

La position de mon pays est bien connue. Qu'il me soit permis d'en récapituler brièvement les principaux éléments. Nous voudrions que le Conseil de sécurité soit beaucoup plus représentatif et transparent, mais aussi efficace et efficient. C'est une tâche et un défi considérables. Il y a plusieurs écoles quant à la manière

de s'y atteler, à commencer par les modèles présentés par les anciens Secréétaires généraux, les anciens négociateurs et de nombreux pays et groupes qui ont déjà pris la parole. Nous pensons que le noyau d'un futur compromis est contenu dans ces idées. Ce que nous devons faire maintenant est de tenter de rassembler toutes ces perspectives et de les examiner du point de vue de l'intérêt de l'humanité et de l'ONU.

Mon pays appuie l'élargissement des deux catégories de membres, permanents et non permanents, et est également très désireux de discuter de la possibilité d'une troisième catégorie de membres, à condition que cela réponde à deux objectifs, à savoir, la représentation et l'efficacité.

Siéger au Conseil de sécurité, en particulier en tant que membre permanent, n'est pas seulement un privilège, c'est aussi et surtout une responsabilité. La majorité des États Membres ont déjà siégé au Conseil de sécurité. Pour notre part, nous avons considéré que notre statut de membre constituait une responsabilité. L'objectif n'était pas de devenir membre du Conseil de sécurité, mais de contribuer à résoudre les questions les plus graves du jour.

Nous appuyons l'élargissement du Conseil et appelons à une meilleure représentation du Groupe des États d'Afrique, ainsi qu'à la création d'un siège non permanent supplémentaire pour le Groupe des États d'Europe orientale.

Compte tenu de tous les aspects positifs et négatifs, nous devons être plus attentifs aux voix des États Membres de petite taille et de taille moyenne, car ils sont parfois désavantagés dans la concurrence pour un siège. Nous devons donc trouver les mécanismes appropriés. La majorité des nouveaux États Membres depuis 1990 sont de petits États. L'on pourrait se demander quelle est leur contribution. Ma réponse est simple. Nous avons des représentants de chaque État Membre aux postes les plus élevés du système des Nations Unies, et nous apprécions et saluons leur contribution à ses travaux.

Le droit de veto accordé aux membres permanents du Conseil de sécurité est une prérogative consacrée dans la Charte des Nations Unies. La Slovaquie a néanmoins appuyé les grandes initiatives qui visent à promouvoir une culture de tolérance zéro à l'ONU en cas d'atrocités de masse. Ces efforts doivent se poursuivre. En outre, nous nous félicitons de l'évolution positive s'agissant de l'amélioration des relations du Conseil avec les autres

organes de l'ONU, tels que l'Assemblée générale, le Secrétariat, la Commission de consolidation de la paix et les organisations régionales. Ici aussi, nous ne devons pas relâcher nos efforts.

Le dernier point de notre position est qu'au cours des deux ou trois dernières années, plusieurs membres non permanents du Conseil ont démontré qu'il était possible d'apporter des améliorations à ses méthodes de travail, notamment en les rendant plus transparentes et plus informatives et en trouvant les moyens de tenir les non-membres informés des délibérations du Conseil.

Ma délégation se réjouit à la perspective de participer à des négociations ouvertes, transparentes, inclusives et axées sur les résultats en vue de faire avancer le processus durant la présente session de l'Assemblée générale. Nous sommes prêts à faire avancer ce processus. Comme le dit un proverbe chinois, « Un voyage de 1 000 lieues commence toujours par un simple pas », et nous devons avoir le courage de le faire.

**M. Vitrenko** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui.

L'Ukraine estime que les efforts visant à rendre le Conseil de sécurité plus représentatif et équilibré et son travail plus efficace et plus transparent, notamment en ce qui concerne son processus de prise de décision, sont essentiels pour adapter l'Organisation des Nations Unies aux réalités du monde du XXI<sup>e</sup> siècle. L'Ukraine accorde une priorité élevée aux deux volets de la réforme, à savoir l'élargissement du Conseil de sécurité et l'amélioration de ses méthodes de travail. Tout progrès dans ces domaines correspond aux intérêts de l'Ukraine.

En tant que membre élu du Conseil, l'Ukraine participe activement aux délibérations de cet organe qui visent à le rendre plus efficace et plus transparent. Par exemple, on a pu constater une évolution très positive cette année durant le processus de sélection du Secrétaire général. Néanmoins, il convient d'améliorer encore ce processus pour qu'il soit véritablement transparent et inclusif. En outre, à l'initiative des membres élus du Conseil, une importante note du Président (S/2016/619) a été adoptée en juillet pour faciliter l'entrée en fonction des membres nouvellement élus au Conseil et pour sélectionner de manière plus transparente et plus ouverte les présidents des organes subsidiaires du Conseil. Même si cette note a pour l'instant été mise en œuvre de façon inégale, nous

sommes convaincus que ses dispositions auront un effet profond et très positif sur les travaux du Conseil. Durant notre mandat au Conseil, nous coopérerons avec tous ses membres afin de rationaliser davantage ses travaux, notamment en mettant à jour la célèbre note du Président publiée sous la cote S/2010/507.

Bien que l'Ukraine soit prête à discuter de toutes les nouvelles approches relatives à la réforme du Conseil de sécurité, nous sommes particulièrement favorables aux initiatives visant à rationaliser le processus de négociation et à faire en sorte qu'il soit plus pragmatique et davantage axé sur les résultats. À cet égard, nous remercions l'Ambassadrice Sylvie Lucas d'avoir préparé un document récapitulatif de nos délibérations dans le cadre des négociations intergouvernementales durant la dernière session de l'Assemblée générale, qui dégage un certain nombre de points de convergence entre les positions des États Membres. Nous espérons que la transparence qu'elle a apportée au débat sera préservée.

Ma délégation se félicite de la nomination des Ambassadeurs de la Roumanie et de la Tunisie en tant que coprésidents des négociations intergouvernementales. Ils peuvent compter sur le plein appui de ma délégation. Nous sommes prêts à participer activement aux négociations à la présente session de l'Assemblée générale. L'Ukraine appuie toutes les mesures – qu'elles portent sur la procédure ou sur le fond – susceptibles de conduire à des progrès dans ce domaine, progrès qui n'ont que trop tardé. Nous sommes convaincus que les propositions et les positions reflétées dans le document-cadre distribué le 31 juillet 2015 demeurent une base solide pour la poursuite des négociations. En ce qui concerne le Groupe des États d'Europe orientale, je voudrais souligner que toute augmentation du nombre des membres non permanents du Conseil de sécurité doit se traduire par une représentation accrue des États d'Europe orientale.

La position de mon pays demeure également ferme s'agissant d'un autre aspect assez complexe mais crucial de la réforme du Conseil de sécurité, à savoir la question du droit de veto. Les violations flagrantes de la Charte des Nations Unies et des principes fondamentaux du droit international par la Fédération de Russie, qui font peser une menace sur la sécurité européenne, voire la sécurité mondiale, ainsi que l'incapacité du Conseil de sécurité de réagir rapidement à ces actes démontrent la nécessité d'éliminer progressivement le recours au droit de veto. Dans l'intervalle, tous les membres permanents du Conseil de sécurité doivent s'engager volontairement



et collectivement à ne pas recourir à cet instrument en cas d'atrocités criminelles, de génocide, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et d'actes d'agression. L'Ukraine s'est associée à l'initiative du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence et à l'initiative présentée par la France et le Mexique en la matière, et demande à tous les États Membres de l'ONU de faire de même. À cet égard, je souscris entièrement à ce que vient de dire le Représentant permanent de la Slovaquie.

Mon pays tient à dire que pour tous ces motifs, nous pensons qu'une réforme du Conseil de sécurité s'impose plus que jamais.

**M. García Moritán** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je me félicite de la convocation de la présente séance et je saisis cette occasion pour remercier l'Ambassadrice Sylvie Lucas de son excellent travail en tant que présidente des négociations intergouvernementales à la dernière session. Je voudrais féliciter par la même occasion l'Ambassadeur Jinga, de la Roumanie, et l'Ambassadeur Khiari, de la Tunisie, d'avoir été désignés pour coprésider les négociations intergouvernementales à la présente session. Ils peuvent compter sur la pleine coopération de ma délégation en vue de permettre des travaux constructifs sur la question dont nous sommes saisis.

L'Argentine s'associe à la déclaration qui a été faite par le représentant de l'Italie au nom du Groupe du consensus (voir A/71/PV.42). Toutefois, je voudrais attirer l'attention sur certains points.

Une fois de plus, nous nous attelons à nos travaux, conscients qu'il nous faudra faire preuve de souplesse, d'un esprit de consensus et d'une solide vocation multilatérale, car c'est la seule garantie de succès. L'Argentine veut croire que toutes les délégations feront de même, car ce n'est que dans un esprit multilatéral, fondé sur des actions concrètes, et avec la hauteur de vues permettant de défendre comme siens les intérêts de tous les pays, que l'on pourra obtenir un Conseil de sécurité plus démocratique, véritablement ouvert à tous, efficace et à même de dûment s'acquitter des lourdes responsabilités que lui confère la Charte.

Il est clair qu'en tant qu'institution démocratique, l'Organisation des Nations Unies est constamment confrontée à la nécessité de renforcer la légitimité et la représentativité de ses organes. Cette tâche incombe aux États Membres et en tant que telle, ne peut ni ne doit être déléguée. C'est la raison pour laquelle ce n'est que

dans le cadre de négociations intergouvernementales menées par les États Membres, de bonne foi, dans le respect mutuel et de manière ouverte, sans exclusive et transparente, comme le prévoit l'Assemblée générale dans ses résolutions 48/26 et 53/30 et sa décision 62/557, qu'il sera possible de trouver une solution susceptible de bénéficier de l'appui politique le plus large possible.

Sur la base de l'expérience acquise durant ce long processus de négociation, l'Argentine reste extrêmement soucieuse de trouver des formules novatrices et cohérentes qui permettent d'assurer une présence plus démocratique, d'améliorer la rotation des membres non permanents et de reformuler les méthodes de travail, afin que le Conseil puisse réellement devenir plus transparent, plus interactif et plus inclusif. La Charte stipule qu'afin d'assurer l'action rapide et efficace de l'Organisation, ses Membres confèrent au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et reconnaissent qu'en s'acquittant des devoirs que lui impose cette responsabilité le Conseil de sécurité agit en leur nom.

Les vainqueurs de la Deuxième Guerre mondiale se sont arrogé cette responsabilité à titre permanent. Toutefois, tout État qui est conscient que la paix est un élément essentiel de son développement souhaite assumer activement cette responsabilité. C'est pourquoi l'Argentine est favorable à une augmentation du nombre des membres du Conseil seulement dans la catégorie des membres non permanents, car la perpétuité est intrinsèquement antagonique à la notion de représentativité dans un contexte démocratique, où la volonté de ceux qui sont représentés vient légitimer périodiquement cette représentativité. Il est bien connu que tout système démocratique légitime et représentatif qui se revendique comme tel repose sur l'élection comme élément fondamental.

L'amélioration des méthodes de travail a été et demeure une question de la plus haute importance pour l'Argentine, et nous avons saisi toutes les occasions, notamment lorsque nous avons assuré la présidence du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, pour œuvrer à l'ouverture et à la transparence des travaux du Conseil et à ce qu'il réponde de son action devant toute l'Organisation.

Pour terminer, l'Argentine réaffirme qu'elle est prête à examiner toute proposition qui, dans le respect des principes arrêtés par l'Assemblée générale, permette de rapprocher les positions, afin de mener à

bien la réforme démocratique du Conseil de sécurité, qui est indispensable.

**M. Ruiz Blanco** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de féliciter deux collègues éminemment qualifiés, l'Ambassadeur Ion Jinga, de la Roumanie, et l'Ambassadeur Mohamed Khaled Khiari, de la Tunisie, pour leur nomination en tant que coprésidents des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, et pour leur décision d'accepter cette tâche indispensable, qui indubitablement exige du courage. Je voudrais également remercier l'Ambassadrice Sylvie Lucas de la façon constructive dont elle a mené les discussions et des progrès réalisés à la dernière session.

Il est clair que des progrès sont possibles dans le cadre des discussions sur la réforme du Conseil de sécurité, surtout quand on voit les résultats obtenus dans le contexte du processus de revitalisation de l'Assemblée générale, à savoir un processus de sélection et de nomination du Secrétaire général plus inclusif et plus transparent, ce qui semblait encore impossible il y a deux ans. C'est le moment opportun, comme l'a signalé l'Ambassadeur Sebastiano Cardi au nom du Groupe du consensus (voir A/71/PV.42), de faire montre de souplesse et d'un esprit de compromis afin de donner l'impulsion nécessaire à la réforme à laquelle nous nous attelons une nouvelle fois.

Je voudrais mentionner trois éléments importants à cet égard.

Premièrement, nous convenons tous de la nécessité d'augmenter le nombre de membres non permanents du Conseil. À cet égard, je tiens à souligner que dans le cadre de récents processus de négociation tout aussi complexes, notamment concernant la réforme du Conseil économique et social, il y a deux ans, ou le processus de revitalisation de l'Assemblée générale, il a été démontré que l'engagement de tous les Membres, de manière générale, et l'accent mis sur l'ouverture, la représentativité, la responsabilisation, la transparence et l'efficacité, en particulier, étaient des facteurs de réussite qui pourraient être appliqués dans le cas présent.

Deuxièmement, il me semble pertinent de rappeler que tous les acteurs qui participent aux négociations intergouvernementales doivent s'engager à respecter les règles qui encadrent ce processus, sur la base de la décision 62/557.

Troisièmement, c'est un processus dirigé par les États Membres de l'Organisation et les propositions

examinées doivent systématiquement émaner d'eux. Il est impératif d'éviter les raccourcis si nous voulons avancer vers une réforme concrète. Les questions que le Conseil de sécurité examine, analyse et sur lesquelles il se prononce font que nous avons la responsabilité de ne pas retarder la mise en place des mesures qui s'imposent ni la mise en œuvre des changements urgents qu'exigent le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Pour faire avancer concrètement les travaux, je m'associe à ceux, tel le Groupe du consensus, qui estiment que le processus de négociation peut bénéficier des enseignements tirés de l'expérience et que les consultations devraient avant tout porter sur les questions au sujet desquelles les positions sont les plus proches, à savoir l'augmentation du nombre de membres non permanents, la création d'une catégorie de membres ayant un mandat de plus longue durée ou la possibilité d'être réélu, l'objectif principal étant évidemment de rendre le Conseil de sécurité plus représentatif et démocratique. Comme toujours, l'Assemblée peut compter sur l'appui de la Colombie dans cette entreprise.

**M. Bonser** (Canada) : Le Canada s'aligne sur la déclaration prononcée par le représentant de l'Italie au nom du Groupe du consensus (voir A/71/PV.42). Nous souhaitons ajouter quelques points à titre national.

Le Canada est fermement en faveur d'une réforme du Conseil de sécurité et convient que cette réforme est nécessaire depuis longtemps. Nous sommes disposés à collaborer avec tous les États Membres en vue de parvenir à un consensus de manière à transformer le Conseil en un organe qui soit plus démocratique, représentatif, efficace, transparent et responsable. Nous avons donc trois points à soulever à cet égard.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Premièrement, le Canada croit fermement que le processus de réforme se doit d'avoir pour principal objectif d'assurer l'efficacité du Conseil. Il est donc nécessaire de se pencher avec honnêteté sur la question du droit de veto et sur la façon dont il est exercé. Nous avons tous été témoins de récents cas d'exercice du droit de veto qui portent atteinte à la réputation du Conseil de sécurité ainsi qu'à son efficacité. Il y a un appui manifeste à l'égard d'un Conseil de sécurité en mesure de jouer le rôle prévu dans la Charte des Nations Unies et dont les membres n'exercent pas leur droit de veto de manière abusive. Le Canada adhère au code de conduite mis en avant par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence ainsi qu'à la déclaration politique

présentée par la France et le Mexique en ce qui concerne l'abstention du recours au veto. Ces deux documents offrent d'excellentes occasions dans le contexte d'un Conseil de sécurité réformé et renforcé à même de réagir aux crises à l'échelle mondiale, particulièrement dans les cas évidents d'atteintes massives aux droits de la personne, d'attaques délibérées visant des civils, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide.

Deuxièmement, au sujet de la représentativité, le Canada croit fermement en l'accroissement du nombre de sièges non permanents au Conseil de sécurité. À cet égard, il importe de tenir compte de la sous-représentation de longue date de l'Afrique ainsi que des petits États insulaires et des pays en développement. Le fait d'accroître le nombre de sièges non permanents permettrait d'assurer une plus vaste représentation des régions du monde et d'améliorer la légitimité du Conseil.

Troisièmement, en ce qui a trait à la démocratie, à la transparence et à la responsabilisation, le Canada est convaincu que des élections tenues régulièrement s'avèrent essentielles pour faire en sorte que le Conseil soit effectivement comptable devant l'Assemblée générale. Il a également la ferme conviction que des moyens existent pour améliorer la représentativité au sein du Conseil sans devoir conférer des droits spéciaux à certains États Membres.

*(l'orateur reprend en français)*

Après de nombreuses années de dialogue, voilà que se présente l'occasion de parvenir à un consensus au sujet de la réforme du Conseil de sécurité. L'Assemblée peut être assurée que le Canada restera un partenaire constructif en vue de la réalisation de cet objectif.

**M. Elmajerbi** (Libye) *(parle en arabe)* : Je tiens tout d'abord à saluer les efforts inlassables déployés par M<sup>me</sup> Sylvie Lucas, Représentante permanente du Luxembourg, à la tête des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité et l'augmentation du nombre de ses membres durant la session précédente. Nous saluons également la décision du Président de l'Assemblée générale de nommer les Représentants permanents de la Roumanie et de la Tunisie en tant que coprésidents des négociations intergouvernementales pendant la soixante et onzième session. Nous espérons qu'ils parviendront à dégager un consensus qui préservera les intérêts de l'ensemble des États Membres.

Mon pays souscrit aux déclarations prononcées par les représentants de la Sierra Leone et du Koweït au nom respectivement du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des États arabes (voir A/71/PV.42).

Les débats précédents concernant la réforme du Conseil de sécurité ont démontré le lien entre les différents éléments de cette réforme. C'est pourquoi nous devons les aborder comme un tout indivisible. Il est inutile de chercher des solutions partielles. Nous devons trouver une solution globale pour réformer le Conseil de sécurité en prenant en compte tous les sujets abordés. Les négociations intergouvernementales sont le seul cadre qui permettra de parvenir à un accord sur la réforme du Conseil de sécurité et l'augmentation du nombre de ses membres en application de la décision 62/557 de l'Assemblée générale, qui a défini le cadre des négociations et posé le principe de l'appropriation du processus par les États Membres.

La réforme du Conseil de sécurité ne devrait pas se limiter à l'augmentation du nombre de membres permanents et non permanents. Elle doit aussi porter sur les méthodes de travail et la relation que le Conseil entretient avec les autres organes de l'ONU. Il est en effet nécessaire de réformer les méthodes de travail du Conseil de sécurité pour améliorer la transparence de ses activités, de ses travaux et de ses procédures. Il est également impératif d'éviter les séances à huis clos et de restreindre l'utilisation du veto dans les cas de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'occupation étrangère, en attendant que ce droit disparaisse définitivement. Nous appelons également à renforcer la participation des États non membres aux travaux du Conseil de sécurité, notamment les États directement concernés par les questions dont est saisi le Conseil. Il convient par ailleurs de remplacer le règlement intérieur provisoire par un règlement intérieur permanent, toujours dans un souci d'améliorer l'efficacité.

Pour ce qui est des relations entre le Conseil et les autres organes de l'ONU, nous devons les définir de manière plus rigoureuse afin de garantir que le Conseil ne s'arroge pas les prérogatives d'autres organes, notamment l'Assemblée générale. Il doit également y avoir une coopération et une coordination plus étroites entre le Conseil de sécurité et d'autres organes dont les mandats doivent être respectés, conformément à la Charte des Nations Unies. À cet égard, nous sommes en faveur d'un renforcement des consultations entre les différents organes. Il faut également que le Conseil publie davantage de rapports sur les problèmes qui

menacent la paix et la sécurité internationales, et ces rapports doivent être exhaustifs, transparents, neutres et fondés sur des preuves et analyses factuelles.

Il importe également de rectifier l'injustice historique faite au continent africain en lui octroyant un siège permanent au Conseil de sécurité. C'est un droit qui doit être reconnu comme étant non négociable, compte tenu notamment du fait que les deux tiers des questions renvoyées au Conseil de sécurité concernent le continent africain. L'Afrique doit avoir deux sièges permanents au Conseil de sécurité, avec tous les privilèges accordés aux membres permanents actuels, y compris le droit de veto. En outre, conformément à la Position africaine commune consacrée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte, tout élargissement du Conseil de sécurité doit comprendre un siège permanent pour les pays arabes, en conformité avec la décision du Sommet arabe tenu à Syrte en 2010.

Au cours des négociations tenues jusqu'à présent, un certain consensus a été réalisé au sujet de la nécessité de redoubler d'efforts pour renforcer et revitaliser le rôle du Conseil de sécurité, afin qu'il puisse aborder et surmonter les difficultés posées par la situation mondiale actuelle. Nous devons édifier un Conseil de sécurité à plus large assise, fondé sur les principes de la transparence et de la neutralité. La Libye est fermement résolue à participer de manière positive à tous les efforts visant la réalisation de cet objectif, à savoir la réforme du Conseil de sécurité, afin que nous puissions construire une organisation internationale plus démocratique et plus transparente.

**M. Ndong Ella** (Gabon) : Le Gabon s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/71/PV.42). Ma délégation souhaite néanmoins y ajouter quelques réflexions à titre national.

Le Gabon se félicite de l'organisation de la séance de ce jour sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres. La réforme du Conseil de sécurité est plus que jamais une question frontale. L'aboutissement du processus de négociations sur cette réforme est déterminant en vue de donner un contenu actualisé et plus démocratique de la gouvernance mondiale.

Qu'il me soit permis également d'adresser nos félicitations aux nouveaux Coprésidents des négociations intergouvernementales, à savoir l'Ambassadeur Mohamed Khaled Khiari, Représentant permanent de

la Tunisie, et l'Ambassadeur Ion Jinga, Représentant permanent de la Roumanie. Je voudrais également saluer le travail accompli par l'Ambassadrice Sylvie Lucas, Représentante permanente du Luxembourg, qui a présidé avec brio les négociations tout au long de la session qui vient de s'achever.

La question de la réforme du Conseil de sécurité continue de susciter de grandes divergences après plusieurs années de discussions. Cette période de négociations, qui apparaît désormais interminable, nous aura au moins permis de nous accorder sur deux choses essentielles : la première, c'est que la gouvernance mondiale nécessite d'être améliorée si elle veut lutter de manière efficace contre les nouvelles formes de menaces, très complexes, que connaît le monde d'aujourd'hui. La deuxième, c'est que pour être crédible, la gouvernance mondiale doit désormais prendre en compte les équilibres mondiaux actuels. La réforme de notre organisation en général, et du Conseil de sécurité en particulier, devient plus qu'une nécessité. Le Conseil doit se conformer aux exigences d'aujourd'hui.

Ma délégation se réjouit des progrès accomplis, notamment la convergence de vues sur la question de la relation entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, d'une part, la taille du Conseil ainsi que ses méthodes de travail, d'autre part. Il s'agit certes de deux éléments de convergence sur les cinq principaux points concernés par la négociation en cours. Nous restons tout de même convaincus que cette dynamique positive peut également permettre de trouver un consensus sur les autres points en suspens, à savoir la représentation régionale, la catégorie des membres et la question du veto.

Comme l'a affirmé ici le Président de la République, Chef de l'État, S. E. M. Ali Bongo Ondimba, le Conseil de sécurité doit résolument faire l'objet de réformes afin que le multilatéralisme l'emporte sur la puissance des États. Parce qu'il se nourrit des valeurs telles que la démocratie, le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui ne saurait continuer de s'organiser sur le précepte de l'équilibre des puissances. Un système international basé sur la puissance, qu'elle soit équilibrée ou concertée, a l'inconvénient de privilégier la hiérarchie, de favoriser la marginalisation des petits États et de prôner la non-réciprocité. Au contraire, le multilatéralisme, dont l'ONU est le garant, privilégie la sécurité collective à l'équilibre des puissances, l'inclusion à la sélection.



La voix de l'Afrique doit être entendue et sa position prise en considération. Ma délégation remercie tous ceux qui d'une manière ou d'une autre partagent cet idéal africain. Le continent africain représente le plus grand groupe géographique au sein de l'Assemblée. Les questions africaines constituent, à elles seules, plus de 70 % des situations examinées au sein du Conseil de sécurité. L'Afrique doit désormais figurer au nombre des membres permanents du Conseil de sécurité avec les privilèges induits aux membres permanents, tels que le droit de veto, s'il est maintenu.

Le Consensus d'Eszulwini ne vise qu'une seule chose : réparer l'injustice faite à l'Afrique depuis bien des années. Il est bien regrettable que la Position africaine commune ne suscite pas encore cet élan de solidarité qui aurait permis, à mon sens, de faciliter et accélérer le processus de réforme du Conseil de sécurité.

Le Gabon continuera, à l'instar des autres pays africains, de promouvoir la volonté de l'Afrique de participer pleinement à la gouvernance mondiale et d'être reconnue pour ses forces et ses capacités et non plus à travers ses faiblesses. Je souhaite vivement que les prochains cycles de négociations nous permettent de construire des passerelles entre nos différents points de vue, en vue de l'aboutissement de ce processus, tant attendu pour la bonne marche de l'Organisation.

**M. Sukhee** (Mongolie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Président de l'Assemblée générale de son leadership et de sa conduite des débats relatifs aux points importants de l'ordre du jour dont nous sommes saisis, y compris la réforme du Conseil de sécurité.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite plus tôt par l'Ambassadrice Menissa Rambally, de Sainte-Lucie, au nom du Groupe L.69 (voir A/71/PV.42).

Je tiens également à féliciter l'Ambassadeur Ion Jinga, de la Roumanie, et l'Ambassadeur Mohamed Khaled Khiari, de la Tunisie, de leur nomination en tant que nouveaux Coprésidents des négociations intergouvernementales. Je tiens à assurer les Coprésidents du plein appui et de la coopération sans réserve de ma délégation au cours de ce processus.

Ma délégation partage le point de vue selon lequel un nouvel élan doit être donné à l'examen de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité. Nous devons intensifier nos efforts pour

réaliser des progrès concrets à ce sujet. La Mongolie réitère son appui à la décision de poursuivre le processus de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité durant la soixante et onzième session de l'Assemblée générale.

À cet égard, je voudrais réaffirmer notre position de principe sur ladite réforme. La Mongolie n'a eu de cesse de se prononcer en faveur d'un élargissement des catégories de membres aussi bien permanents que non permanents, ainsi que d'une amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité. Notre position en faveur d'un élargissement dans les deux catégories actuelles est guidée par – et se base sur – la Charte des Nations Unies, les réalités géopolitiques contemporaines et les principes de justice et d'égalité, en vue de garantir une représentation accrue et renforcée des pays en développement, en particulier des groupes régionaux non représentés ou sous-représentés.

La Mongolie reconnaît l'importance de négociations fondées sur un texte pour que les négociations intergouvernementales puissent avancer. Il est grand temps de faire enfin des progrès et de faire avancer la réforme du Conseil au cours du prochain cycle de négociations.

Je voudrais réitérer que ma délégation est fermement convaincue que si les États Membres faisaient montre de bonne volonté, nous pourrions avancer concrètement sur la voie d'une réforme rapide du Conseil de sécurité.

**M<sup>me</sup> Argüello González** (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Président, d'avoir convoqué cette importante séance sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres. Nous félicitons les Ambassadeurs Ion Jinga de la Roumanie et Mohamed Khaled Khiari de la Tunisie de leur nomination en tant que Coprésidents du groupe de négociations intergouvernementales. Nous sommes certains que la présidence maintiendra vivants l'élan et l'impulsion au sein de ce groupe.

Le Nicaragua s'associe à la déclaration faite par la Représentante permanente de Sainte-Lucie, l'Ambassadrice Menissa Rambally, au nom du Groupe L.69 (voir A71/PV.42).

Nous espérons que cette discussion touchera au fond de cette question centrale, véritable nœud du débat : réformer en profondeur le Conseil de sécurité. Nous sommes 193 États Membres, et l'Organisation et,

en particulier, le Conseil de sécurité, que nous avons créés dans un monde complètement différent, doivent être réformés. Le Conseil de sécurité requiert d'urgence une réforme intégrale pour être en phase avec les réalités du XXI<sup>e</sup> siècle ainsi qu'un élargissement dans ses deux catégories de membres, permanents et non permanents.

Après plusieurs années de participation à ces négociations, nous disposons d'un texte adopté par consensus, sur la base duquel nous devons agir immédiatement. Nous sommes prêts et disposés à négocier et le moment est venu de parvenir à des résultats concrets. De même, que nous avons accueilli favorablement la création d'un groupe des amis pour la réforme du Conseil de sécurité, dont est membre le Nicaragua, qui a comme principes des réformes rapides, des négociations basées sur un texte et un élargissement des deux catégories de membres.

Le Nicaragua est favorable à toutes les initiatives pouvant nous amener à recréer, réinventer et rénover les Nations Unies, pour répondre à la demande insistante d'une organisation démocratique, au service des intérêts suprêmes de la sécurité souveraine, de la justice et de la paix dans le monde. Le Nicaragua continuera d'appuyer tous les efforts visant à réformer le Conseil de sécurité. Nous réitérons l'attachement du peuple nicaraguayen à un processus de réflexion ouvert et approfondi aux fins de la transformation obligatoire, de la réinvention et de la démocratisation des Nations Unies.

**M<sup>me</sup> Bogyay** (Hongrie) (*parle en anglais*) : Plus que jamais, nous avons tous besoin d'un Conseil de sécurité fort et représentatif qui puisse continuer de jouer un rôle décisif dans le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Concevoir un tel Conseil de sécurité est non seulement dans le meilleur intérêt de la communauté internationale, il s'agit aussi de notre responsabilité partagée.

En juillet dernier, l'Assemblée générale a décidé de poursuivre les négociations sur la réforme du Conseil de sécurité durant sa soixante et onzième session. À cet égard, la Hongrie se félicite de la décision du Président de l'Assemblée de nommer deux ambassadeurs, qui sont de bons collègues à nous – l'Ambassadeur de Roumanie et l'Ambassadeur de Tunisie – en tant que Coprésidents des négociations intergouvernementales. Je leur souhaite plein succès, chance et persévérance dans cette importante entreprise. Nous les assurons de notre soutien dans leurs travaux. Nous saluons l'engagement actif du Président de l'Assemblée générale à faire

avancer le processus plus rapidement, en convoquant le présent débat.

Comme il est courant dans le cadre de nos travaux, voilà un domaine où nous n'avons pas à réinventer la roue. Nous n'avons qu'à faire fond sur les avancées déjà enregistrées dans les négociations intergouvernementales précédentes, en particulier celles de l'année dernière. Je dois dire à cet égard que cela fait quelques années déjà que les négociations intergouvernementales se poursuivent. À notre avis, différents éléments de convergence ont émergé sur tous les thèmes, et nous reconnaissons qu'il y a eu des progrès sur deux des cinq questions inscrites sur la liste : la relation entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale et la taille d'un Conseil élargi et ses méthodes de travail. Ces deux questions doivent maintenant être traduites en propositions concrètes, bien qu'il faille continuer à travailler dans tous les domaines.

Nous pensons qu'une attention particulière doit être accordée aux trois questions suivantes : les catégories de membres, la représentation régionale et la question de l'utilisation du veto, sur laquelle la convergence de vues est moins claire et n'a pas été énoncée dans un format écrit et consolidé. Nous devons continuer de garder à l'esprit le caractère global et interdépendant de la réforme, qui porte sur l'ensemble des cinq questions énoncées dans la décision 62/557 du 15 septembre 2008.

La Hongrie reste favorable à l'élargissement du Conseil de sécurité dans ses deux catégories de membres, permanents et non permanents. En tant que principe directeur, l'élargissement doit continuer de viser les groupes régionaux et avoir pour objectif leur représentation équitable. Dans cette optique, la Hongrie réitère son appel en faveur d'un deuxième siège non permanent pour le Groupe des États d'Europe orientale, une demande valable pour tout modèle d'élargissement. Il existe différents points de vue nationaux légitimes s'agissant de la réforme du Conseil de sécurité. Le seul moyen de servir ces intérêts, tout en se mettant d'accord sur la réforme tant souhaitée elle-même, c'est par le biais de consultations constructives. Nous devrions pouvoir faire avancer des négociations substantielles basées sur un texte. La Hongrie attend avec intérêt de recevoir des propositions des deux Coprésidents concernant un programme de travail et un calendrier pertinents pour entamer les sessions de négociations.

Je pense aussi qu'élargir tout simplement le Conseil sans d'autres réformes de ses méthodes de travail ne fera que recréer les problèmes actuels. De concert

avec 111 pays, la Hongrie appuie le code de conduite qui constitue un engagement volontaire à ne pas voter contre les résolutions du Conseil de sécurité qui visent à prévenir ou à arrêter des atrocités criminelles. La question du veto est au cœur même de nos négociations.

La Hongrie est prête à continuer d'œuvrer activement pour la réforme du Conseil de sécurité.

**M. Beleffi** (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à remercier le Président d'avoir organisé le présent débat annuel sur la réforme du Conseil de sécurité.

Saint-Marin s'associe à la déclaration qui été prononcée par le représentant de l'Italie au nom du Groupe du consensus (voir A/71/PV.42). Je voudrais également faire quelques remarques à titre national.

Saint-Marin a toujours considéré que la réforme du Conseil de sécurité doit être fondée sur les principes de démocratie, de transparence et de responsabilité, qui doivent faire partie intégrante de toute réforme de l'ONU, pas seulement celle du Conseil de sécurité. Une vaste majorité d'États Membres se sont félicités de la réforme du processus de sélection du Secrétaire général mise en place à la précédente session de l'Assemblée, le rendant plus démocratique, plus transparent et plus ouvert. Il faut maintenant qu'une large majorité d'États Membres se mettent d'accord sur des réformes pouvant rendre le Conseil de sécurité plus démocratique, plus transparent, plus responsable, plus représentatif et plus efficace. À notre avis, si nous voulons nous en tenir à ces principes, des élections régulières sont le seul moyen de nous assurer que le Conseil est responsable et démocratique. La seule augmentation du nombre de sièges non permanents, auxquels les États Membres devront se faire élire, peut permettre de garantir le respect des principes de démocratie et de responsabilité.

S'agissant du processus de réforme du Conseil de sécurité, Saint-Marin salue la décision du Président de nommer deux cofacilitateurs pour les négociations intergouvernementales relatives à la réforme du Conseil de sécurité, et je félicite les Ambassadeurs de la Roumanie et de la Tunisie de leur accession à ces responsabilités importantes. Il peuvent être assurés de la pleine coopération de Saint-Marin durant ces négociations.

Même si d'importantes divergences demeurent sur des questions essentielles, nous, les États Membres, avons tous adopté d'un commun accord la décision 62/557. Cela montre qu'une réforme crédible

du Conseil de sécurité exige une approche globale et doit être déterminée par les États Membres. Nous connaissons bien nos points de vue respectifs sur les diverses questions liées à la réforme. Nous avons maintenant la responsabilité collective de faire avancer ce processus. Nous considérons que seule une solution de compromis nous permettra de réaliser une réforme générale du Conseil de sécurité.

**M<sup>me</sup> Morton** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Depuis la création de l'ONU, en 1945, le monde a connu d'énormes changements. L'Organisation est passée de 51 États fondateurs à 193 États Membres aujourd'hui. Dans ce contexte et compte tenu des défis mondiaux inédits, la réforme du Conseil de sécurité est devenue plus indispensable que jamais. L'ONU a besoin d'un Conseil de sécurité en mesure d'agir pour prévenir les types de crises auxquelles le monde doit faire face, cette année et au-delà, et y apporter une solution.

Nous remercions le Président d'avoir nommé les Représentants permanents de la Roumanie et de la Tunisie coprésidents du processus de négociations intergouvernementales. Nous leur souhaitons plein succès dans la difficile mission qui les attend. La Nouvelle-Zélande remercie également la précédente Présidente de ce processus, l'Ambassadrice du Luxembourg, M<sup>me</sup> Lucas. Nous espérons que les nouveaux Coprésidents mettront à profit son excellent travail et, à cet égard, les éléments de convergence représentent un point de départ utile.

Membre élu siégeant actuellement au Conseil de sécurité, la Nouvelle-Zélande est parfaitement consciente des problèmes qui trop souvent aboutissent à un manque d'efficacité du Conseil. Un grand nombre de ces problèmes découle directement du cadre établi en 1945 pour le Conseil, en particulier le statut et le rôle de ses membres permanents.

Les négociations relatives à la réforme structurelle du Conseil durent depuis plus de 25 ans, ce qui montre qu'une réforme basée sur l'idée de nouveaux membres permanents serait très difficile à réaliser. C'est pourquoi la Nouvelle-Zélande défend une solution intermédiaire en ce qui concerne l'élargissement du Conseil de sécurité. Consciente des réalités de la situation, la Nouvelle-Zélande a déployé des efforts considérables pour demander avec insistance des réformes internes du Conseil dans sa composition actuelle, et en particulier pour obtenir des améliorations importantes de ses méthodes de travail courantes afin de les rendre plus

efficaces, axées sur les résultats, transparentes et non exclusives.

La Nouvelle-Zélande a préconisé l'amélioration de la qualité des discussions informelles au Conseil dans le but de renforcer sa capacité de prendre des mesures collectives face à des conflits et à des crises naissantes. Nous avons piloté la réforme du processus de nomination des présidents des organes subsidiaires du Conseil, ce rôle important n'étant maintenant plus sous le contrôle exclusif des cinq membres permanents. La Nouvelle-Zélande a également travaillé avec le Secrétariat et d'autres membres du Conseil afin d'organiser des séances d'information mensuelles sur l'appréciation de la situation, pour faire en sorte que les membres du Conseil aient accès à des informations de qualité sur des crises en constante évolution et des crises potentielles.

En ce qui concerne le maintien de la paix, la Nouvelle-Zélande a organisé des réunions triangulaires informelles sur des opérations de maintien de la paix particulières afin d'assurer des consultations plus efficaces, approfondies et respectueuses entre le Conseil, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents. Nous avons également vigoureusement plaidé pour l'amélioration des méthodes de travail du Conseil pour qu'il puisse répondre au besoin de prévention des conflits et s'acquitter du mandat qui lui a été confié en vertu du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies. La prévention des conflits exige un partage de l'information recueillie sur le terrain de bien meilleure qualité et une meilleure implication concrète de la part des membres du Conseil. À cet effet, la Nouvelle-Zélande a appuyé la multiplication des visites de pays du Conseil. Nous sommes heureux de signaler que le Conseil se rendra en République démocratique du Congo et en Angola cette semaine, la cinquième visite de pays qu'il effectuera cette année.

Enfin, les réformes que j'ai mentionnées sont petites mais efficaces et peuvent, à long terme, améliorer la qualité des débats du Conseil et son efficacité. Nous exhortons les membres du Conseil à maintenir ces réformes dans les années à venir et à en mener progressivement de nouvelles. De telles réformes peuvent aboutir et ne sont pas impossibles. Nous faisons observer qu'il est utile de mener une réforme liée aux questions de procédure en obtenant l'accord de tous les membres du Conseil, si possible. Nous devons toutefois nous souvenir également que la plupart des questions liées aux méthodes de travail ont trait en fin de compte

à des questions de procédure et obéissent donc au paragraphe 2 de l'Article 27 de la Charte.

**M. Gómez Camacho** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique s'associe à la déclaration prononcée par le Représentant permanent de l'Italie au nom des membres du Groupe du consensus (voir A/71/PV.42).

Mon pays se félicite de l'organisation de la présente séance et de la nomination, par le Président de l'Assemblée générale, de l'Ambassadeur Jinga et de l'Ambassadeur Khiari, aux fonctions de cofacilitateurs du processus de négociations intergouvernementales pour la réforme du Conseil de sécurité. Leur nomination donnera un nouveau souffle et un élan positif au processus et devrait contribuer à faire reposer les négociations sur les principes de transparence, d'impartialité, d'objectivité et d'ouverture, comme cela a été le cas à la session précédente sous la direction de l'Ambassadrice Lucas.

Cette année a été marquée par un changement d'orientation au sein de l'Organisation. Avec un regain de vitalité, l'Assemblée générale joue déjà un rôle central à l'ONU. Nous avons démontré que l'ONU peut être différente. Il ne s'agit pas d'un organisme sclérosé vieux de 70 ans, mais d'une organisation qui peut être moderne et, surtout, capable de répondre aux attentes de la communauté internationale au XXI<sup>e</sup> siècle.

Il est chaque jour de plus en plus évident que 15 États membres du Conseil de sécurité ne suffisent pas pour nous représenter tous. Il est tous les jours plus évident que le Conseil de sécurité doit réviser et moderniser ses méthodes de travail, qu'il doit éviter de se laisser gagner par la paralysie et que, du fait de son inaction, c'est toute l'Organisation qui risque de perdre sa pertinence.

La réforme du Conseil de sécurité est possible, et l'option avancée par le Groupe du consensus est la proposition réaliste et viable autour de laquelle il convient de former un nouvel arrangement.

Le Mexique affirme que nous disposons là d'une proposition sans exclusive et ancrée dans la démocratie, parce qu'elle repose sur le principe d'inclusivité et qu'elle prend très clairement en considération les aspirations de tous. La formule de compromis, que promeuvent le Mexique et le Groupe du consensus, est basée sur la création de sièges non permanents assortis d'un mandat de longue durée et d'une possibilité de réélection immédiate, ce qui permettrait une représentation juste et



équitable au sein du Conseil, ainsi qu'une augmentation du nombre de sièges non permanents dotés d'un mandat de deux ans. Ce modèle offre une marge de manœuvre suffisante pour négocier et garantir une représentation régionale appropriée de tous les groupes actuellement sous-représentés, notamment les petits États. Dans le même temps, elle préserve les principes de transparence et de responsabilité devant l'Assemblée générale.

Notre proposition, qui comprend la réélection immédiate, contribue à une représentation géographique équitable et permet d'assumer davantage de responsabilités au regard du maintien de la paix et de la sécurité internationales, répondant ainsi à l'intérêt légitime des États qui privilégient des mandats de long terme, et ce, avec une efficacité et une transparence accrues.

La formule élaborée par le Groupe du consensus cherche à démocratiser le Conseil de sécurité, ce qui devrait constituer un objectif essentiel et une valeur partagée par tous. Nous refusons que des privilèges supplémentaires à l'intention de quelques pays seulement ne soient créés. Si l'on persiste à accorder des privilèges perpétuels à quelques États, dans le but de satisfaire des ambitions nationales au détriment de l'intérêt collectif, nous n'atteindrons jamais notre objectif. De tels privilèges ne correspondent en rien à une organisation moderne et démocratique. Ils ne correspondent en rien au XXI<sup>e</sup> siècle.

La participation accrue de l'Assemblée générale au processus historique qui a abouti à l'élection du Secrétaire général désigné, M. António Guterres, confirme que l'heure est venue d'établir des convergences entre les différentes positions des États Membres et, ce faisant, d'avancer vers une réforme intégrale du Conseil de sécurité.

La délégation mexicaine participera de manière active et constructive à ce processus, lequel devrait en outre reposer sur toutes les propositions des États Membres, conformément à la décision 62/557, et non pas uniquement en fonction de certains des documents présentés par les facilitateurs précédents.

**M. Bin Momen** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Président d'avoir convoqué le présent débat, en prélude aux travaux des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité au cours de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale.

Le Bangladesh réaffirme le rôle central de l'Assemblée s'agissant de débattre de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, et d'autres questions connexes ayant trait au Conseil. Nous soulignons qu'il est nécessaire de maintenir la dynamique des débats antérieurs pour identifier les éléments de convergence entre les États Membres sur les cinq questions interdépendantes et se renforçant mutuellement qui relèvent de ce point de l'ordre du jour.

Le Bangladesh se félicite de la nomination des Représentants permanents de la Roumanie et de la Tunisie, l'Ambassadeur Jinga et l'Ambassadeur Khiari, respectivement, pour coprésider les négociations à la session actuelle. Nous attendons avec grand intérêt que nous soient présentées les grandes lignes du programme de travail des Coprésidents, ainsi que leurs suggestions sur la structure, le format et l'objectif de nos débats à venir. Nous espérons que nos délibérations progresseront sur la voie de l'ouverture de négociations fondées sur un texte, dans la perspective d'obtenir des résultats concrets et significatifs.

Ces toutes dernières années, nous avons observé qu'un grand nombre de délégations se montraient très désireuses de faire résolument avancer nos discussions. Nous avons également constaté que d'autres étaient disposées à ouvrir un dialogue franc et interactif à même d'approfondir les réponses à certaines questions en suspens. Il est impératif d'appuyer le caractère global du programme de réforme du Conseil, ainsi que la primauté d'un ensemble de critères objectifs, rationnels et non arbitraires, pour étayer et orienter l'issue des négociations en cours. Il devrait être dans l'intérêt de tous les États Membres de maintenir la dynamique de ces discussions dans une atmosphère collégiale.

À ce stade, nous suggérons de tenir dûment compte des vues exprimées par les États Membres lors des différentes réunions de négociation, en plus des éléments qui figurent dans le document-cadre sur la réforme du Conseil de sécurité et son annexe, et des documents de travail issus des deux cycles de négociations précédents. Nous avons pris note de certaines des suggestions novatrices qui sont issues de l'évolution des discussions et sont susceptibles de contribuer efficacement aux efforts en cours pour identifier les éléments de convergence.

L'ancien Président des négociations nous a aidés à convenir d'un ensemble de priorités communes à l'ensemble des Membres sur deux des questions à

l'examen. Nous pensons qu'il est amplement possible d'engager davantage d'efforts constructifs pour identifier les éléments communs s'agissant des trois autres questions fondamentales, et pour parvenir à un consensus dans les domaines où les divergences prévalent. Dans ce cadre, ma délégation est prête à apporter son entière coopération aux Coprésidents nouvellement nommés.

En guise de bref récapitulatif de notre position, nous réaffirmons notre appui à un élargissement du Conseil dans les catégories de membres aussi bien permanents que non permanents. Nous souscrivons à l'idée que, une fois élargi, le Conseil devrait compter environ 25 membres et représenter adéquatement les différents groupes régionaux, en particulier ceux qui sont sous-représentés dans sa composition actuelle.

**M. Dorji** (Bhoutan) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir convoqué cet important débat.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par l'Ambassadrice Menissa Rambally, Représentante permanente de Sainte-Lucie, au nom du Groupe L.69 8voir A/71/PV.42).

Nous voici de nouveau réunis pour débattre d'un sujet qui revêt une grande importance, tant pour l'institution que pour nous tous. Nous sommes convaincus que nos discussions, sous la direction du Président de l'Assemblée, seront constructives et productives.

Le Bhoutan se félicite de la nomination de l'Ambassadeur Ion Jinga, Représentant permanent de la Roumanie, et de l'Ambassadeur Mohamed Khiari, Représentant permanent de la Tunisie, en tant que Coprésidents des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Je tiens à les assurer du plein appui et de l'entière coopération du Bhoutan. Je félicite également la précédente Présidente des négociations, l'Ambassadrice Sylvie Lucas, du Luxembourg, pour sa conduite des travaux et ses contributions pendant la soixante-dixième session de l'Assemblée générale.

Nous nous réunissons à un moment marqué par des accords importants et novateurs, tels le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'Action d'Addis-Abeba sur le financement du développement et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Ces faits nouveaux positifs témoignent de notre détermination collective à promouvoir la paix, la sécurité, les droits de l'homme et le développement

durable. Dans ce contexte, nous devons à présent nous employer, avec sérieux et armés de cette même détermination, à concrétiser l'appel qu'ont lancé nos dirigeants en 2005 pour que soit rapidement réformé le Conseil de sécurité.

Depuis la création de l'ONU, le monde a connu de profonds changements. Le nombre d'États Membres a été multiplié par quatre et les problèmes auxquels nous sommes confrontés sont de plus en plus complexes. Les institutions ne peuvent être statiques, elles doivent évoluer et s'adapter pour rester pertinentes, efficaces et à même de s'acquitter de leur mission. En tant que principal organe de l'ONU responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit devenir plus représentatif, plus efficace et plus transparent. Le Bhoutan appuie la nécessité de réformer le Conseil de sécurité pour le mettre au diapason des réalités contemporaines. L'élargissement du Conseil de sécurité dans les deux catégories de membres et l'amélioration de ses méthodes de travail sont nécessaires pour renforcer plus encore sa légitimité et son fonctionnement et s'assurer qu'il puisse relever les défis complexes de notre époque.

À cet égard, le Bhoutan se félicite de la création du Groupe des amis de la réforme du Conseil de sécurité – un groupe diversifié de pays déterminés à accélérer le processus de négociation pour une réforme véritable du Conseil de sécurité sur la base des principes de l'attachement à une réforme rapide, à des négociations fondées sur un texte et à l'élargissement du Conseil dans les deux catégories de membres.

Nous collaborons étroitement sur la question de la réforme du Conseil de sécurité depuis de nombreuses années. Or, l'absence d'un texte de négociation a empêché tout progrès significatif. Il est désormais indispensable d'aller au-delà de la réaffirmation de positions bien connues et d'accorder la priorité aux résultats dans le processus de négociations intergouvernementales en engageant des négociations fondées sur un texte. Ce n'est qu'alors que nous pourrions faire fond sur les domaines de convergence et rechercher un terrain d'entente dans les domaines sur lesquels nous ne sommes pas d'accord. Nous comptons sur le rôle de chef de file du Président et des Coprésidents pour faire avancer le processus de manière à déboucher sur des résultats concrets. À cette fin, ma délégation entend collaborer de manière constructive avec toutes les délégations.

**M<sup>me</sup> Chuard** (Suisse) : La Suisse remercie le Président de l'organisation de ce débat sur la question

de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité. Nous tenons également à féliciter l'Ambassadeur Ion Jinga et l'Ambassadeur Mohamed Khaled Khiari d'avoir accepté de coprésider les négociations intergouvernementales sur cette question. Nous leur souhaitons plein succès et les assurons du soutien de la Suisse dans le cadre des discussions autour de cette importante question.

La Suisse tient encore à saluer les progrès réalisés lors du dernier tour des négociations et remercie à ce titre l'ancienne Représentante permanente du Luxembourg de ses efforts. Enfin, nous encourageons tous les États à participer de façon constructive aux discussions à venir afin de faire progresser cette question cruciale, et à prendre en compte le document indiquant les éléments de convergence élaboré lors de la septantième session de l'Assemblée générale.

**M<sup>me</sup> Flores Herrera** (Panama) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais saluer l'initiative du Président appelant à la reprise des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité en vue de donner un nouveau souffle à ce processus très important, et le féliciter d'avoir convoqué le présent débat sur les problèmes liés à la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes.

Nous tenons à redire notre gratitude aux représentants de la Jamaïque et du Luxembourg pour leurs efforts et leur conduite des travaux au cours des deux sessions précédentes. Nous voudrions également souhaiter plein succès aux Ambassadeurs de la Roumanie et de la Tunisie au moment où ils s'attaquent à cet important défi. Le Panama les assure de sa volonté continue de participer de façon constructive à toutes les initiatives menées avec l'objectif primordial de parvenir à un Conseil de sécurité démocratique et représentatif.

La question de la taille d'un Conseil élargi a été abordée à plusieurs reprises au cours de ces négociations. De toute évidence, un grand nombre d'États s'entendent à dire que cette augmentation découle naturellement et logiquement de l'augmentation du nombre des Membres de l'Organisation et de la représentation régionale que l'Organisation doit garantir dans tous ses organes. Le Panama a déjà dit et réaffirme aujourd'hui que c'est une question d'arithmétique simple. En 1963, le Conseil de sécurité se composait de 11 des 51 États

Membres, soit 22 % des Membres de l'Organisation. Or, aujourd'hui, seuls 2,59 % de l'ensemble des Membres sont représentés, ce qui est loin du point d'équité qu'exige une entité d'envergure mondiale.

La composition du Conseil de sécurité n'est pas étrangère à la volonté de la majorité d'évoluer vers une représentation géographique plus équilibrée et une plus grande participation des États à la prise de décisions. Le Conseil ne peut pas rester soumis aux décisions, et encore moins aux différences d'opinion, de cinq États, car cela signifie qu'il n'est pas en mesure de traiter de façon globale les questions inscrites à son ordre du jour, comme nous l'avons vu tout récemment encore de façon très préoccupante.

Dans les diverses propositions qui ont été présentées lors des sessions, le nombre de membres d'un Conseil de sécurité réformé varie entre 21 et 27, ce qui constitue une base de discussion très importante pour continuer à rechercher un consensus. Néanmoins, ce qui est encore plus important pour ma délégation, c'est la forte volonté politique, l'attitude et l'acceptation du changement dont doivent faire preuve les États, en particulier les cinq membres permanents, lorsqu'ils examinent cette question, participent au processus et le remettent sur les rails.

Les positions peuvent être et, de fait, sont différentes, mais nous devons nous débarrasser de la polarisation, nous abstenir de fixer des conditions et, grâce à une compréhension commune de la nécessité d'une réforme, évoluer vers le centre. À cette fin, le Panama appuie la poursuite des négociations sur la base d'un texte, que nous avons déjà dans le document-cadre.

Le Panama réaffirme sa position quant à la nécessité d'évoluer dans le sens d'un Conseil de sécurité adapté au XXI<sup>e</sup> siècle, dans un contexte mondial varié et complexe qui exige de plus en plus un Conseil efficace et efficient, sachant qu'on ne peut faire face aux nouveaux défis avec les stratégies d'hier.

En ce qui concerne la représentation équitable, il est impératif que davantage d'États traditionnellement sous-représentés, en particulier les États en développement, les États africains, les États insulaires, les États d'Amérique latine et des Caraïbes et les États d'Asie et du Pacifique, deviennent des participants dynamiques et actifs aux délibérations et en particulier, aux décisions du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires. Pour donner effet à cette vision participative, le Panama a proposé une solution conciliante pour la réforme du

Conseil de sécurité, qui s'appuie sur le facteur-temps : sur une période de 15 à 30 ans, nous évoluerions vers un Conseil de sécurité qui, d'ici à 2045, l'année du centième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, serait composé de 26 membres, agissant sur un pied d'égalité, tous élus pour un mandat de trois ans et ayant la possibilité de se faire réélire consécutivement.

En bref, le Panama partage et appuie l'approche adoptée par les pays qui veulent moderniser, actualiser et renforcer le Conseil de sécurité grâce à une augmentation du nombre de ses membres, en tant qu'expression de la légitimité et de la représentativité des 193 États Membres ainsi que d'une représentation géographique équitable; à une plus grande participation des États, et en particulier des pays en développement, au processus décisionnel; à la suppression du droit de veto; et à l'élimination du statut spécial et des pouvoirs exclusifs au sein de cet organe, dans l'intérêt de l'égalité souveraine de tous les États Membres.

Pour terminer, je voudrais souligner que, dans un monde déchiré par le terrorisme, l'extrémisme violent et les crises humanitaires croissantes, l'opinion publique internationale espère et attend davantage de l'Organisation des Nations Unies. Ceci dit, les progrès dans ce processus de réforme dépendront de négociations menées de façon éthique et de bonne foi et dans la transparence absolue, la générosité, le respect et l'ouverture dans le débat interactif que nous venons de décider de reprendre.

**M<sup>me</sup> Sapag Muñoz de la Peña (Chili)** (*parle en espagnol*) : Le Chili se félicite de la convocation de cette réunion dans le cadre des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité pour examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, et questions connexes. Nous remercions l'Ambassadrice Sylvie Lucas pour le travail effectué et rappeler aujourd'hui le document élaboré par l'Ambassadeur Rattray durant la soixante-neuvième session. Nous saluons aussi la nomination des Représentants permanents de la Roumanie et de la Tunisie en tant que Coprésidents de la session actuelle, et nous leur souhaitons plein succès dans leurs tâches.

À cet égard, nous appelons à trouver des solutions de compromis qui nous permettront d'avancer dans cette réforme visant à rendre légitimes et transparents les travaux du Conseil de sécurité. Le récent processus de désignation du Secrétaire général, ainsi que la dynamique observée dans l'action du Conseil

s'agissant de situations particulièrement complexes et douloureuses, fait qu'il est encore plus nécessaire que jamais d'avancer afin de garantir ces deux éléments : la légitimité et la transparence.

Concernant les catégories de membres du Conseil de sécurité, nous insistons sur la nécessité d'augmenter le nombre de ses membres – permanents et non permanents – afin qu'il puisse être un organe réellement représentatif, qui reflète les nouvelles réalités géopolitiques et examine de façon appropriée les situations inscrites à son ordre du jour.

Dans le même temps, nous saluons les progrès qui ont été enregistrés depuis la dernière réforme du Conseil. Nous réaffirmons notre position, à savoir que l'augmentation du nombre de membres permanents ne signifie pas une extension du droit de veto. À cet égard, le Chili réaffirme son attachement au code de conduite limitant l'utilisation du veto introduit par le Groupe responsabilité, cohérence et transparence, dont nous sommes membre, ainsi qu'à la déclaration politique franco-mexicaine.

Les propositions relatives aux catégories de membres, la question du veto, la représentation régionale et la relation entre le Conseil et l'Assemblée doivent viser à rendre plus efficaces les méthodes de travail du Conseil afin qu'il puisse répondre aux défis de la paix et de la sécurité internationales en temps opportun. De même que nous devons éviter les réformes qui ralentissent les méthodes de travail du Conseil.

Le Chili réaffirme son soutien aux Coprésidents ainsi que sa détermination à faire avancer le processus de réforme du Conseil.

**M<sup>me</sup> Sande (Uruguay)** (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, nous nous félicitons de la tenue de la présente séance de l'Assemblée pour traiter de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres. De même que nous félicitons le Représentant permanent de la Roumanie, l'Ambassadeur Ion Jinga, et le Représentant permanent de la Tunisie, l'Ambassadeur Mohamed Khaled Khiari, de leur nomination en tant que Coprésidents.

Comme il l'a indiqué dans ses précédentes déclarations, l'Uruguay défend les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Depuis que l'Organisation a été créée, nous avons œuvré à l'augmentation du nombre de ses membres aux fins de la promotion de la paix, de la protection des droits de



l'homme et du développement des États. Nous sommes convaincus que c'est au Conseil sécurité qu'incombe l'importante responsabilité du maintien de la paix, et pour cela une démocratisation de sa composition et de ses processus de prise de décisions est essentielle.

L'Uruguay comprend bien que, au moment où l'ONU était créée – et face à l'échec de l'organisation qui l'a précédée, la Société des Nations Unies – il fallait que les États s'engagent à respecter les dispositions de la Charte fondatrice et la participation des vainqueurs de la Deuxième Guerre mondiale comme moyen d'assurer la continuité et le fonctionnement de l'Organisation. Nous pensons que le monde d'aujourd'hui exige l'action et l'implication d'un plus grand nombre d'États dans la tâche consistant à collaborer et coopérer pour prévenir et régler les conflits. Et à cet égard, augmenter le nombre de membres du Conseil permettra sans nul doute de parvenir à un équilibre dans la prise de décisions.

L'Uruguay réitère son appui à l'Organisation des Nations Unies et son attachement à l'engagement qu'il a pris depuis le début d'accompagner le développement de l'Organisation ainsi que toute augmentation ou modification qui aboutirait à un meilleur équilibre et à la concrétisation de ses objectifs.

L'Uruguay continue de s'opposer à l'octroi du privilège du veto à de nouveaux membres permanents éventuels du Conseil issus d'une réforme. Cette position de principe de l'Uruguay date de la création de l'ONU. À la Conférence de San Francisco, la délégation uruguayenne avait signalé qu'il fallait que les membres du Conseil de sécurité intègrent cet organe sans avoir de prérogatives ou de droits différents, mais avait accepté que les pays qui avaient supporté le fardeau le plus lourd de la guerre se voient assurer des sièges au Conseil, toutefois pas pour une période indéfinie. C'est pourquoi, elle avait proposé un délai jugé prudent.

Par conséquent, nous tenons à indiquer qu'en fonction de l'évolution des débats et de la nature des propositions qui seront faites, la délégation uruguayenne décidera le moment venu si elle doit appuyer le consensus. En outre, elle s'engage à œuvrer en faveur d'une augmentation équilibrée du nombre de ses membres et d'un changement dans les procédures de vote.

**M. Awad** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je remercie le Président de la convocation de cette importante séance. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter les Représentants permanents de la Tunisie

et de la Roumanie de leur nomination en tant que Coprésidents des négociations intergouvernementales sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité. Nous les assurons de notre coopération durant les prochaines négociations aux fins de la réalisation de notre objectif à tous, à savoir la réforme du Conseil de sécurité, sans laquelle la réforme des Nations Unies sera impossible.

Je voudrais clarifier la position de mon pays, la Syrie, sur cette question importante. La Syrie a été l'un des pays qui ont, ces 24 dernières années, demandé et appuyé le plus la réforme du Conseil de sécurité. Elle a aussi participé activement à la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la réforme du Conseil de sécurité, et ce en vue de parvenir à un Conseil qui reflète la réalité des relations internationales tant d'années après la création de l'ONU.

Ma délégation est d'avis que le processus de négociations doit traiter simultanément des cinq questions clefs liées à la réforme : catégories de membres, droit de veto, représentation régionale, taille d'un Conseil de sécurité élargi et ses méthodes de travail, relation entre le Conseil et l'Assemblée générale, et ce sur la base de la résolution 62/557 qui énonce que les positions des États Membres doivent servir de base aux négociations. Nous pensons aussi que les mécanismes de négociations intergouvernementales aux Nations Unies et les résolutions de l'Assemblée générale doivent être le fondement de ces négociations.

Concernant les catégories de membres et la représentation régionale, la délégation de mon pays est d'avis que ces deux questions doivent être discutées plus longuement et de façon plus prudente, car elles risquent de creuser les divisions qui existent déjà au Conseil de sécurité dans sa structure actuelle. Nous avons en effet observé que certains pays devenus membres du Conseil de sécurité n'étaient pas indépendants politiquement et subissaient des pressions de la part d'autres pays. Ces pays sont résolus à satisfaire les pays influents, dont ils servent les desseins aux dépens de la légitimité internationale. Les positions présentées par ces pays au Conseil de sécurité ne sont qu'une répétition des positions des superpuissances dans cet organe. Cela a empêché le Conseil de jouer le rôle important qui est le sien dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous souhaitons qu'il y ait un élargissement du Conseil, mais nous devons être prudents au sujet des pays à choisir. Lorsqu'il s'agit d'élire des membres du Conseil de sécurité, les critères de neutralité et d'objectivité doivent être respectés. Le Conseil, dans sa structure actuelle depuis sa réforme en 1965, n'a pas été en mesure de maintenir la paix et la sécurité internationales. Il est devenu un organe qui établit des opérations de maintien de la paix et les déploie dans une zone ou dans une autre. Cette thèse est illustrée par le fait que les conflits ont doublé en nombre depuis la fin de la guerre froide. Cela traduit vraiment l'incapacité du Conseil de sécurité à maintenir la paix et la sécurité internationales et sa négligence face à de nombreux actes d'agression, en particulier les invasions de l'Iraq, du Liban et de Gaza, ainsi que les événements actuels au Yémen, où le Conseil n'a pas réussi à faire respecter ses propres résolutions sur la lutte contre le terrorisme.

Pour conclure, ma délégation confirme qu'elle participera activement aux prochaines négociations sur la réforme du Conseil de sécurité, afin de créer un Conseil qui soit attaché à la Charte des Nations Unies et au droit international humanitaire et qui respecte la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité des pays, ainsi que le principe de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

**M. Abulhasan** (Koweït) (*parle en arabe*) : Ma délégation accueille avec satisfaction la lettre du Président de l'Assemblée générale, en date du 26 octobre 2016, qui souligne l'importance accordée aux négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons également de la nomination de l'Ambassadeur Ion Jinga et de l'Ambassadeur Mohamed Khiari en tant que Coprésidents de ces négociations. Nous sommes prêts à apporter une contribution positive à ces négociations très importantes.

Cela fait maintenant 23 ans que nous débattons la question de la réforme du Conseil de sécurité. De nombreuses initiatives internationales et régionales ont été lancées au sujet des cinq volets de la réforme, tels que mentionnés dans la décision 62/557. L'objectif a été de faire avancer les négociations intergouvernementales, mais certaines questions ne sont toujours pas claires. Une plus grande volonté politique est nécessaire, en particulier de la part des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, afin de réaliser notre objectif commun.

L'accélération du rythme des événements dans le monde doit nous inciter à aller de l'avant dans les négociations et à envisager des positions rationnelles. Néanmoins, toute décision sur l'élargissement ou tout autre modification du Conseil de sécurité doit jouir du consensus le plus large possible. C'est pourquoi le Koweït appuie le Code de conduite proposé par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, concernant l'amélioration des méthodes de travail du Conseil, ainsi que la restriction de l'utilisation du veto dans le cas de crimes contre l'humanité. Nous accueillons également avec satisfaction la proposition conjointe de la France et du Mexique relative à un accord volontaire sur la non-utilisation du veto dans les cas d'atrocités massives.

Ces dernières années, la position du Koweït sur la réforme du Conseil de sécurité n'a pas changé. Elle se fonde sur les principes suivants.

Premièrement, la réforme du Conseil de sécurité doit accompagner la réforme de l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies, afin d'accroître la complémentarité et l'équilibre dans le travail de l'Organisation. Nous devons aussi améliorer les relations entre le Conseil de sécurité et les autres organes, pour que le Conseil n'empiète pas sur les prérogatives de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Le rôle du Conseil doit se limiter au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Toutes les idées présentées au sujet de la réforme du Conseil de sécurité doivent se fonder sur notre objectif partagé d'améliorer la représentation des États Membres et de refléter la réalité internationale, laquelle a considérablement évolué depuis la création de l'ONU en 1945. Il importe également de poursuivre les efforts visant à améliorer les méthodes de travail du Conseil et à accroître leur transparence. En outre, son règlement intérieur provisoire doit être remplacé par un règlement intérieur permanent.

Deuxièmement, l'utilisation du veto doit être limitée aux cas relevant du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Toute augmentation du nombre de sièges doit permettre aux petits États d'être représentés au Conseil de sécurité et de participer à ses travaux. Nous ne devons pas non plus oublier le droit des États arabes et musulmans d'avoir un siège au Conseil. À cet égard, nous demandons qu'un siège permanent et un siège non permanent soient accordés aux Membres arabes.

Troisièmement, les négociations intergouvernementales doivent être la seule manière

de parvenir au consensus sur la réforme du Conseil de sécurité, conformément à la décision 62/557, qui a jeté les bases des négociations.

Enfin, le Koweït considère que le succès de la réforme du Conseil dépendra des principes de souplesse et de compromis. L'absence de consensus ne fera que remettre en cause la crédibilité de ces négociations.

**M. Khiari** (Tunisie) (*parle en arabe*) : D'entrée de jeu, en mon nom propre et au nom de mon collègue, M. Ion Jinga, je remercie le Président de la confiance qu'il nous a témoignée en nous désignant Coprésidents des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous savons que c'est une lourde responsabilité et que les négociations sont extrêmement importantes pour le Président et pour les États Membres. En effet, le processus de réforme de l'Organisation dépend de ces négociations, tandis que notre capacité de relever les défis croissants auxquels nous sommes confrontés au niveau international est pour sa part tributaire de cette réforme. Je remercie également mes collègues, M. Rattray et M<sup>me</sup> Lucas, qui ont présidé les négociations au cours des sessions précédentes.

Dans la lettre qu'il a distribuée aux États Membres le 26 octobre pour les informer de notre nomination à la tête des négociations intergouvernementales, le Président a souligné l'importance de tirer parti des progrès réalisés au cours des deux dernières sessions de l'Assemblée générale afin de faire avancer les négociations en s'appuyant sur les réunions informelles tenues dans le cadre de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session ainsi que sur les positions et les propositions des États Membres figurant dans le document distribué le 31 juillet 2015 et ses annexes, et en utilisant les éléments de convergence qui ont été distribués le 12 juillet 2016.

*(l'orateur poursuit en français)*

Les positions et les propositions des États Membres et des groupes de négociation sont, en grande partie, connues de nous tous. Ce qui nous attend à court terme, c'est d'explorer les voies, moyens et les options possibles permettant d'avancer dans ce processus de

négociations que nous voulons inclusif, mené de bonne foi et basé sur la confiance mutuelle. Nous allons nous atteler, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale à conduire le processus des négociations de manière neutre, indépendante, et ouverte à la participation de tous les groupes et les États Membres. Notre objectif reste la réalisation, ensemble, de résultats qui traduisent, ou qui couronnent, le cas échéant, les efforts consentis au cours des dernières années, résultats qui répondent à nos aspirations de mener un processus de réforme à même de conduire à un Conseil de sécurité plus représentatif, plus efficace et capable de mieux faire face aux défis de la paix et de la sécurité internationales.

J'aimerais rappeler, à ce sujet, ce qui a été réaffirmé aujourd'hui par plusieurs délégations, à savoir que l'avancement du processus dépend, en premier lieu, des États Membres. La réussite de notre mission se trouve ainsi largement tributaire de la volonté et de la détermination des États Membres et des différents groupes de négociations, à aller de l'avant dans notre œuvre commune. Nous nous félicitons de leur soutien, exprimé aujourd'hui. Nous nous félicitons également de la disposition des États Membres à coopérer étroitement en vue de rapprocher les positions et les points de vue sur les divers éléments et questions étroitement liés au processus de réforme, l'objectif étant de travailler ensemble de manière cohérente et flexible dans le cadre d'un dialogue que nous voulons constructif et productif.

Nous allons entamer dans les jours qui suivent nos contacts et nos consultations avec les États Membres et les différents groupes de négociation. Nous vous tiendrons au courant dans les meilleurs délais des prochaines étapes. Il va sans dire que nos portes restent ouvertes à tous les États Membres. Nous mesurons la portée de la responsabilité qui nous est impartie. Le soutien constant de l'Assemblée nous sera d'une aide certaine.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 122 de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 17 h 45.*